



Rapport d'activité 2011



Sommaire

Astural en résumé	2
Association	3
Texte du Président	4
Texte de la Secrétaire générale	6
Accueil des enfants et adolescents durant l'exercice 2011	11
Les Externats pédago-thérapeutiques	13
Une réflexion commune	14
Arc-en-Ciel	17
Horizon	20
La Châtelaine	22
Le Lignon	25
Service Educatif Itinérant	28
Les Internats éducatifs	31
Une réflexion commune des Internats éducatifs	32
Foyer de Thônex – Appartement des Acacias	35
Foyer de La Servette	38
Centre de préapprentissage de Chevrens	41
Atelier abc	45
L'Antenne de Médiation & Prévention avec des Mineurs / AMPM	47
Comptes et Bilan	51
Rapport de l'organe de révision	52
Bilan au 31 décembre 2011	54
Compte de profits et pertes de l'exercice 2011	56
Remerciements	58
Plan de situation des sites	59
Comité de l'Astural en 2012	60

L'Astural en résumé

Année de fondation	1957
Statut juridique	Association (art. 60 et suivants du CCS)
Institutions	Externat pédago-thérapeutique ARC-EN-CIEL Externat pédago-thérapeutique HORIZON Externat pédago-thérapeutique LA CHATELAINE Externat pédago-thérapeutique LE LIGNON SERVICE EDUCATIF ITINERANT Centre de CHEVRENS Foyer de THONEX et Appartement des ACACIAS (+ Team Atelier) Foyer de la SERVETTE ATELIER abc ANTENNE DE MEDIATION
Activités	Action dans les domaines thérapeutiques et éducatifs, auprès d'enfants et d'adolescents rencontrant dans leur développement, notamment psychologique et social, des difficultés trop grandes pour qu'eux-même et leur famille puissent les surmonter seuls.
Ressources	L'Association bénéficie de subventions communales, cantonales et fédérales et de fonds privés provenant de donations, souscriptions et campagnes financières.
Structure associative	Assemblée générale Comité de direction (10 membres) Secrétariat général
Présidence	Monsieur Pierre ROEHRICH
Secrétaire générale	Madame Dominique CHAUTEMS LEURS
Adresse	22, route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy Tél. 022 343 87 00 - Fax 022 300 27 23 sec.gen@astural.ch www.astural.ch IBAN : CH67 0078 8000 C174 0086 6 CCP : 12-4951-8

Association

L'Assemblée générale statutaire s'est déroulée le 25 mai 2011, dans les locaux du Centre d'animation et de détente (CAD), au 22, route de la Chapelle.

Le rapport et les comptes 2010 ont été approuvés.

Elle a accueilli quatre nouveaux membres :

Mesdames Francine BAULOZ,
Marité GENOUD RODRIGUEZ,
Jacqueline SORAGNI,
Joëlle DUPONT.

Tous les membres du comité sortant acceptant tous un nouveau mandat ont été réélus :

Mesdames Gabriella BARDIN-ARIGONI,
Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX,
Françoise TSCHOPP,

Messieurs Jean-Luc BARRO,
François BUENSOD,
Claude FERNEX,
Christian GIROD,
Pierre ROEHRICH,
Antonio SORAGNI,
Paul WEBER.

L'Assemblée a ensuite prolongé le mandat de président de Monsieur Pierre ROEHRICH.

Les représentants de l'Association au Conseil de la Fondation Astural restent les mêmes : Messieurs Jean-Luc BARRO, Claude FERNEX et Pierre ROEHRICH.

L'organe de révision, la Fiduciaire Wuarin & Chatton, a vu son mandat reconduit.

Comité

Pendant l'année civile, le comité s'est réuni 6 fois en séance plénière. La Conférence d'automne, proche de la rentrée, a réuni Comité, Secrétaire générale et Directions, comme à l'accoutumée. Plusieurs groupes de travail ont fonctionné entre les séances.

Monsieur Paul WEBER a assumé la fonction de Trésorier et Madame Françoise TSCHOPP, la Vice-présidence.

En plus de ses tâches courantes, le comité a suivi plusieurs dossiers importants travaillés dans les sous-groupes :

1. Le Centre de Chevrens

(voir le rapport du Centre)

2. La communication d'ASTURAL

La première étape, annoncée dans le rapport 2010, a été mise en œuvre : nous disposons depuis décembre 2011 de la nouvelle identité visuelle et de la charte graphique. La seconde étape, la conception et la réalisation d'un site internet, va suivre en 2012. La Fondation ASTURAL a soutenu financièrement ce chantier plus important qu'il n'y paraît. Il s'agit d'un travail en profondeur qui donne non seulement une image renouvelée de l'ASTURAL, mais qui harmonise l'ensemble de nos institutions en renforçant le sentiment d'appartenance et nous permet de renforcer notre position vis-à-vis de nos partenaires, les pouvoirs publics en particulier.

3. Le projet informatique concernant le SEI

(voir le rapport du SEI)

4. Le remplacement de Madame Joëlle DUPONT, secrétaire

La succession est assurée par l'engagement, à fin août, de Madame Danièle KONRAD. Celle-ci a pu bénéficier d'une mise au courant par Mme DUPONT avant son départ à la retraite. Madame KONRAD travaille à notre satisfaction et dit se trouver bien au Secrétariat général.

5. Le projet A 2mains

Travaillé et précisé tout au long de l'année, ce projet est à bout touchant en décembre 2011. Soumis au comité le 18 janvier 2012, il pourrait démarrer en automne 2012. Une présentation de ce projet expérimental est prévue lors de notre assemblée générale du mois de mai.

Le contrat de prestations 2011-2013

Des rencontres ont lieu avec le Service aux institutions (SAI) pour le suivi du contrat et en raison de l'évolution du Centre de Chevrens. Le montant de la subvention inscrite au budget 2012 a été augmenté d'une somme de 500'000.- francs affectée à la mise en œuvre de ce que nous appelons maintenant Chevrens II.

Toutefois, les remarques formulées dans le rapport 2010 concernant le déséquilibre du plan financier sur trois ans restent valables.

Pierre ROEHRICH, Président

L'activité de l'Association et le Secrétariat général

Durant l'année 2011 les équipes et les directions des institutions d'ASTURAL ont mené avec attention et professionnalisme le travail qu'elles poursuivent depuis de nombreuses années, chacune dans son champ de compétences : éducation précoce spécialisée (SEI), pédagogie et enseignement spécialisé (4 Externats pédago-thérapeutiques), éducation spécialisée (3 Foyers), insertion socioprofessionnelle (Atelier abc).

Ces différents champs couvrent la prise en charge des enfants de 0 à 18 ans, voire au-delà, soit de la naissance à l'âge adulte. Cela donne à l'ASTURAL la possibilité de visualiser l'ensemble des questions et problématiques qui jalonnent l'enfance et l'adolescence. Ainsi, les enjeux qui nous semblent cruciaux aujourd'hui et auxquels nos institutions tentent de répondre sont :

1. 0 - 4 ans : faire face aux besoins croissants de soutien des nouveaux parents qui traversent des difficultés dès la naissance de leur enfant, difficultés ici qui affectent principalement le développement de l'enfant et les processus complexes de l'attachement ? Les nombreuses demandes qui se sont accumulées en 2010 et 2011 auprès du Service éducatif itinérant, posent la question du principe de l'aide à la parentalité, et de préférence le plus tôt possible, afin d'éviter que les situations ne se dégradent. Une aide ciblée à ce moment de la vie permet également d'aider le passage de l'enfant vers la collectivité, crèche ou école. On sait aujourd'hui combien les conditions autour de ce passage sont déterminantes pour la suite de son parcours.
2. 4 – 15 ans : dès l'entrée dans la scolarité on constate actuellement des besoins de plus en plus spécifiques de prise en charge chez certains enfants qui, pour des raisons multiples et factorielles, ne trouvent pas leur rythme dans l'école et perturbent, souvent gravement, par leurs difficultés les groupes dans lesquels ils évoluent. Le principe acquis de l'inclusion, et qui doit actuellement se développer, à savoir la place de chaque enfant dans l'institution scolaire, comprend de manière assez précise, la somme de moyens qu'il convient d'affecter à ce principe pour qu'il soit respecté. Dans les intégrations que nos Externats accompagnent au sein de l'Ecole publique, une grande attention est portée à ces conditions afin que tout le travail fait en amont continue de porter ses fruits et l'enfant vers la réussite. Nos préoccupations vont toutefois vers les enfants dont les troubles touchent le comportement et pour lesquels une lecture de leurs besoins est encore, et de façon générale, trop faiblement développée.
3. 15 – 18 ans : même si l'on constate leur insuffisance dans notre canton, en terme de places, une fois accueillis, un bon nombre de moyens est donné aux institutions dans leur travail pour aider les jeunes qui leur sont confiés à cheminer et atteindre leur autonomie. Cependant le passage à l'état adulte reste délicat et jusqu'ici, faute de possibilités en terme principalement d'emploi et de logement, il convient malheureusement de constater que cette transition fait souvent passer le jeune du tout institutionnel au quasi désert institutionnel. Ainsi nous saluons la mise en place de toute aide se poursuivant au-delà de sa majorité, permettant de l'accompagner dans ce passage afin d'éviter que son avenir se réduise à l'aide sociale. Beaucoup d'efforts sont accordés avant 18 ans, qui tombent lorsque le jeune acquiert cette majorité, réduisant par là-même les résultats atteints dans la prise en charge antérieure. Ceci est souvent décourageant pour les équipes éducatives, mais également source de grande inquiétude pour le jeune qui doit faire face seul à un avenir dans lequel sa place est incertaine.

Il est important de relever que la majorité des enfants placés proviennent de familles qui vivent des situations difficiles liées à de la désinsertion, à de la grande précarité, de la solitude, souvent celle d'un parent, qui doit élever seul ses enfants. Ainsi ces parents ont des moyens très limités pour aider leurs enfants, quand ils n'ont pas déjà eux-mêmes vécu un ou des placements. La corrélation des causes qui amènent à des mesures de placement d'un grand nombre d'enfants mériterait d'être davantage analysée pour que des mesures puissent être envisagées en amont de sorte à éviter ces lourdes et coûteuses prises en charge, tant pour la famille, le jeune, que les institutions.

L'éducation spécialisée

Ces différents enjeux sont autant de questions qui interrogent en permanence les professionnels tant de l'éducation, de la pédagogie que les intervenants thérapeutiques de nos institutions. Pour tenter d'y répondre, les directions des institutions genevoises d'éducation (IGE) de l'Association Genevoise d'Education, d'Enseignement et de Réinsertion (AGOEER), les directeurs de l'Association des Directeurs des Institutions Genevoises de l'Education Spécialisée (ADIGES), ainsi qu'un collaborateur responsable de la Fondation pour l'Animation Socioculturelle (FASE), se sont réunis depuis l'automne à plusieurs reprises, dont deux journées en extérieur, pour effectuer un état des lieux des prestations de l'éducation spécialisée et tenter de développer une vision commune et créative propre à mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Les résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de l'Education spécialisée (CES), comme contribution à la réforme du dispositif. Ces questions, trouvent toutefois de nouvelles réponses dans le développement de nouvelles prestations : Aide éducative en milieu ouvert (AEMO), Unité d'assistance personnelle (UAP), foyer éducativo-thérapeutique. Sur ce dernier point, le DIP a accepté en automne 2011, le projet de transformation de notre Foyer de Chevrens vers une structure éducative avec volet thérapeutique renforcé, donnant par-là à l'ASTURAL la responsabilité de développer, en s'appuyant sur le réseau, un concept plus adapté aux besoins des jeunes qu'elle accueille déjà, depuis de nombreuses années. La migration vers ce nouveau modèle devrait se faire dans le courant 2012.

La pédagogie et l'enseignement spécialisé

Le nouveau règlement qui fait suite à la Loi sur l'Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers C 1 12 (LIJBEP), entré en vigueur le 29 septembre 2011 a apporté des réponses et des clarifications sur l'application de cette Loi. Toutefois cela a nécessité de rencontrer les instances responsables de mener à bien les objectifs visés au travers de ce nouveau cadre légal, principalement l'Office médico-pédagogique (OMP) et le Secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS), afin de faire reconnaître les pratiques propres aux institutions du secteur subventionné qui accueillent bon nombre de ces enfants. Ainsi plusieurs séances ont eu lieu réunissant les institutions de l'AGOEER et la direction médico-pédagogique de l'OMP. Une rencontre spécifique entre les directions des Externats de l'ASTURAL et la direction pédagogique de l'OMP a également été organisée.

L'enjeu pour l'ASTURAL touche au fait que les Externats puissent préserver leur qualité de travail, notamment dans la phase d'accueil des demandes et que le processus d'admission que cela entraîne continue d'offrir le temps nécessaire à l'adhésion des parents et des enfants à cette prise en charge spécifique. Il en va en effet du développement favorable de l'enfant, que celui-ci soit à même de bénéficier au mieux des prestations qu'offrent les Externats.

Un gros effort a été fourni de la part du Secrétariat général et du directeur du Service Educatif Itinérant, pour adapter les outils informatiques destinés à la facturation des prestations. Le soutien éclairé d'un consultant n'a pas été de trop dans le choix des logiciels et leur élaboration, tout ceci visant à faciliter le travail administratif des psychologues et de permettre à terme également de produire des statistiques plus précises.

Le développement

Le projet présenté dans notre rapport 2010 concernant la création de l'Antenne de Médiation & Prévention avec les Mineurs (AMPM) a trouvé en 2011 son rythme de croisière sous la supervision d'Alexandre BALMER, responsable, entre autre, de la formation à la Médiation au Centre de Formation Continue (CEFOC) à la Haute Ecole de Travail social (HETS). D'autre part, pour renforcer le groupe des deux éducateurs d'ASTURAL est venue se joindre une nouvelle collaboratrice, venant du champ professionnel du droit. Cette équipe, dont la particularité est de fonctionner en duo a ainsi traité, à la demande et satisfaction du Tribunal des Mineurs (TMin), plus d'une dizaine de médiations.

Pascal SOTTAS, directeur de l'Atelier abc a développé, avec deux collègues, responsables d'entreprise, un nouveau projet « A2Mains », relié à l'ASTURAL. Cette nouvelle orientation, tant de notre directeur que du projet, vise à affiner la réponse que l'on peut donner aujourd'hui à des jeunes qui se trouvent « en panne » de projet à la sortie de l'école obligatoire. Sa particularité est de proposer une approche centrée autant sur le développement personnel, par le biais d'expériences dans la nature (marches, navigations en mer, expéditions en montagne) que sur l'approche professionnelle au travers de plusieurs périodes de stage en entreprise, tout ceci supporté par un accompagnement étroit de professionnels de l'éducation et du monde du travail. Pour soutenir ce projet une recherche de fonds sera lancée en 2012.

La formation pratique

Par la qualité de leurs interventions, leur longue expérience dans l'accompagnement des enfants et des familles en difficultés, les structures d'ASTURAL offrent des lieux de formation privilégiés pour les étudiants en formation. Ainsi en 2011 une vingtaine de places ont été occupées, d'une manière générale, par des étudiants-es de la Haute Ecole de Travail social (HETS) qui y réalisent leur expérience pratique, mais également par des étudiants en maturité professionnelle ou en stage probatoire et une psychologue en formation à la Faculté des sciences de l'Éducation.

Si les interactions avec les personnes en formation sont la plupart du temps appréciées, il arrive parfois que cela ne s'avère pas concluant. Ainsi, même s'il est dans notre mission de transmettre et de former à la pratique les nouvelles générations, il y a dans tout les cas à saluer l'effort que fournissent les équipes pour assurer cette transmission et prendre quand il le faut la responsabilité de ne pas valider le stage.

L'ASTURAL accorde un soin particulier à la formation de ses équipes. Ainsi plusieurs collaborateurs-trices sont engagé-es dans des formations importantes : au Centre de formation Continue de la HETS (CEFOC), à l'Université de Genève, à la Haute école

pédagogique du Canton de Vaud (Formation à la pédagogie spécialisée), à l'ARPIH Centre romand de formation sociale, etc. Certains profitent d'apports ponctuels dans des formations plus courtes, directement en lien avec l'apport de compléments ciblés sur leurs activités pédagogiques, éducatives, didactiques et thérapeutiques.

Les faits marquants

En juin, l'ASTURAL a invité le Chef du Département de l'Instruction publique, Monsieur Charles BEER à visiter ses structures : il s'est ainsi rendu auprès de deux d'entre elles, l'Externat pédago-thérapeutique de la Châtelaine et l'Atelier abc. Ce moment de rencontre a été l'occasion tout d'abord pour l'équipe de La Châtelaine, de présenter et d'échanger sur l'action spécifique qu'elle mène auprès des enfants, lesquels ont été touchés par cette illustre visite. Il s'en est suivi une discussion fort intéressante entre le Conseiller d'Etat et l'ensemble des directeurs des Externats d'ASTURAL et du SEI à propos notamment des conséquences pour nos structures, de la mise en place de la nouvelle Loi sur l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers (LIIBEP).

Dans un deuxième temps, c'est dans le quartier du Pommier, au Grand-Saconnex, sur un important chantier de l'Atelier abc, que Monsieur BEER s'est déplacé pour prendre la mesure des ouvrages effectués par les professionnels de l'Atelier et les jeunes qu'ils initient au monde du travail, par le biais des travaux de construction de charpente et de menuiserie. L'intérêt manifesté par le Chef du DIP a été reçu avec reconnaissance par les collaborateurs-trices qui ont eu l'occasion l'accueillir.

La présentation en décembre 2011 de la nouvelle charte graphique et du logo a été l'objet de travaux, entrepris avec l'aide d'une consultante en communication, par les membres du Comité, la Secrétaire générale et les directions autour des questions de l'image, de l'appartenance et du sens de se présenter sous un jour nouveau. Cette démarche à été l'occasion de réflexions riches et nourries entre les différents acteurs concernés qui se poursuivront en 2012 pour la création du site Internet.

Le personnel

Le Secrétariat général a vu partir deux de ses collaborateurs : un secrétaire comptable, Védát INAN, ainsi que sa fidèle secrétaire, Joëlle DUPONT, laquelle a pris une retraite bien méritée, après 26 ans de bons et loyaux services attachés au secrétariat et auprès de diverses institutions. Sa joie de vivre et sa bonne humeur, ainsi que la qualité de son travail et de son accueil ont grandement favorisé les liens entre les collaborateurs-trices de l'ASTURAL et le Secrétariat général.

Le Foyer de Chevrens a également vu s'en aller deux collaborateurs vers de nouveaux défis professionnels : Yann BAEHLER, éducateur et l'un de ses maîtres socioprofessionnel, Claude MOUCHET, actif depuis une douzaine d'années dans la classe et l'atelier-métal.

C'est avec émotion que nous les avons remerciés pour leur engagement et leur avons souhaité de beaux succès dans leurs projets.

Le Comité

Les chantiers qui ont démarré en 2012 : la transformation du Centre de Chevrens, l'évolution des outils de communication (Charte graphique, site Internet), le projet A2Mains, le renouveau des outils informatiques du SEI et la participation aux séances de l'AGOEEER, entre autres, ont nécessité un grand investissement de chacun, mais particulièrement de la part des membres du Comité et du Président, qui se sont répartis en diverses commissions pour faire avancer ces chantiers.

Il est important de reconnaître et de saluer à cette occasion, le temps bénévole que chacun offre pour faire vivre les projets et activités de l'ASTURAL.

Dominique CHAUTEMS LEURS, Secrétaire générale

Accueil des enfants et adolescents durant l'exercice 2011

Institution	Nombre de Places	Journées de Séjour	Taux d'occupation (%)
Chevrens*	12	2'534	57.85
Thônex/Acacias	13	4'148	87.42
Servette	8	2'558	87.60
Total des internats	33	9'240	
Arc-en-Ciel	16	2970.5	97.71
Horizon	16	2'890	95.07
La Châtelaine	10	1'859	97.84
Le Lignon	12	2'169	95.13
Total des externats	54	9'888.5	
Atelier abc	12	1'831	79.68
Total général (sans SEI)	99	20'959.5	
Service Educatif Itinérant**	223 familles	3'961 séances	

* La capacité du Foyer de Chevrens a été réduite de 16 à 12 places, durant l'année 2011.

** Les séances effectuées par le Pôle enfants à risque et l'Antenne ne sont pas comprises dans ce chiffre.



Les externats pédagogique-thérapeutiques

Arc-en-Ciel - Horizon - La Châtelaine - Le Lignon
et Le Service Educatif Itinérant

Une réflexion commune

Les activités pédagogiques comme étayage du psychisme

Le service éducatif itinérant (SEI) et les Externats pédo-ga-thérapeutiques de l'Astural se sont appuyés depuis leur création, et aujourd'hui plus que jamais, sur les idées de structuration et d'organisation du psychisme pour venir en aide aux bébés, enfants et adolescents dont ils s'occupent.

Le passage d'un non ordre psychique à une organisation et une pensée propres est un chemin parcouru par chaque être humain. Ce chemin permettra progressivement la construction d'une identité personnelle à chacun, ancrée dans un corps et dans un psychisme, possédant des frontières qui délimitent un dedans et un dehors, et qui assurent contenance et protection. Les enfants et adolescents que nous accueillons présentent à des degrés divers d'importantes difficultés dans le processus de constitution de ce psychisme différencié.

Pour soutenir les familles faisant face aux difficultés de développement de leur enfant, les équipes du SEI et des externats pédo-ga-thérapeutiques (Arc-en-Ciel, Horizon, La Châtelaine et Le Lignon) ont élaboré divers outils nécessaires à une entrée dans la relation, de types sensoriels, affectifs et cognitifs. Parmi les diverses activités offertes, selon les lieux, aux bébés, aux enfants ou aux adolescents, la pédagogie a toute sa place dans la construction de la personnalité et fait pleinement partie des concepts thérapeutiques, à l'image de ce que Roger Misès (professeur de psychiatrie infanto-juvénile) développait dans son livre « la cure en institution » (2ème éd. Paris, ESF, 1993) : « Ce qui introduit la dimension psychothérapeutique dans la cure en institution, ce ne sont pas les instruments techniques codifiés par avance (« le maternage », « la pédagogie curative », etc.), mais l'usage qu'on en fait ; autrement dit, une méthode de jeux ou d'éducation devient féconde lorsqu'elle permet à l'équipe de mesurer comment l'enfant, à travers les activités proposées, accède à une rencontre, structure une relation, exprime une demande toujours composite ».

Aux bébés et petits enfants, à domicile ou en crèche, les psychologues du SEI apporteront les bases favorisant les apprentissages, par le jeu, la relation, la structuration des activités, la guidance parentale. Avec leur savoir être et faire, souvent avec des jeux et du matériel spécifique, ils travailleront les capacités de l'enfant. Les situations de jeu et d'apprentissage avec leurs repères et leurs règles amèneront l'enfant sur le chemin des progrès et il passera du plaisir de la rencontre et du plaisir de découvrir à celui de retenir, gratifié par le regard de l'adulte. Centré sur l'objet commun de référence qu'est le jeu, l'adulte établit une relation qui invite l'enfant à un partage. Cette activité, basée sur l'attention est primordiale pour jeter les bases d'un apprentissage valorisant. Ce travail en présence de parents en difficulté, rassure et ébauche pour eux des voies explorables. Il favorise également les intégrations en crèche et jardin d'enfants et permet une préparation et une transition optimales vers la période scolaire¹.

Basés sur les mêmes principes, les Externats pédo-ga-thérapeutiques de l'Astural préparent enfants et adolescents à des intégrations futures, certains en classes ordinaires dans des écoles proches de leur lieu d'habitation, d'autres dans des lieux

¹ Pour plus de détails, il est toujours possible de se référer au cahier n°125 de la Section des sciences de l'éducation

spécialisés, écoles ou institutions. Pour chacun des enfants et des adolescents accueillis en externat, la place du pédagogique est importante et investie avec, le plus fréquemment possible, des critères alignés sur ceux appliqués dans le cadre de l'école publique.

Les activités pédagogiques ont également pour objectif, particulièrement dans les externats accueillant des adolescents, l'ouverture au monde et la connaissance de la vie sociale. Inscrites dans le principe de réalité, ces activités valorisent l'autonomie au travers de compétences diverses comme apprendre à gérer son argent lors de l'achat d'un repas, à se déplacer en transport public, à lire un horaire ou à s'exprimer et se faire comprendre lors d'une demande de renseignements. Quand ils sont intégrés, ces apprentissages concrets de la vie contribuent au renforcement de l'estime de soi et apportent un sentiment de compétence favorable à un âge où il faudra penser à la réalisation d'un projet professionnel.

Pour l'ensemble des équipes (SEI et Externats pédao-thérapeutiques), c'est ainsi entre jeux et travail pédagogique que les enfants et les adolescents sont accompagnés à découvrir le métier d'élève et le sens du travail scolaire, tout en suivant, selon leurs possibilités, les contenus des programmes de l'école publique genevoise.

Il ne s'agit pas de faire du scolaire pour du scolaire, mais, comme l'avait développé Olivier Chouchena (psychiatre et psychothérapeute à Lausanne) lorsqu'il dirigeait le Centre thérapeutique de jour pour enfants à Lausanne dans les années 1990, centre alors spécialisé pour des enfants dits psychotiques, la dimension scolaire est intégrée au travail thérapeutique global : « Vu sous l'angle thérapeutique, le travail scolaire peut aussi être considéré au CTJE comme une médiation parmi d'autres pour entrer en relation avec l'enfant psychotique. Utilisé de façon féconde dans l'espace transitionnel de l'institution, le projet pédagogique soutiendra l'effort de symbolisation et de sublimation du projet thérapeutique global en évitant de devenir une défense psychotique supplémentaire ou un objectif leurrant de type faux-self. » (la dynamique thérapeutique dans le centre de jour pour enfants, in *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol 46, n°12, p. 653-659).

Donner l'accès aux apprentissages préscolaires et scolaires à l'enfant et à l'adolescent est ainsi un accompagnement « sur le fil » séparant et liant à la fois, le plaisir du désagrément, le plaisir de la frustration.

Cet accompagnement nécessite une présence singulière et régulière de professionnels pour chacun : c'est offrir des repères à l'enfant, à l'élève procurant un sentiment de sécurité, des repères mis à disposition de son appareil psychique lui permettant de symboliser, de ressentir et de mentaliser dans un mode de communication approprié. Dans ce rôle d'accompagnement, le professionnel sera là pour soutenir l'enfant, l'encourager, contenir son angoisse et ses débordements, aller à sa rencontre dans ses espaces de repli. Il sera aussi un médiateur entre les exigences de la réalité (programmes à suivre, comportement indispensable à avoir pour travailler en groupe), et les angoisses et la pulsionnalité de l'enfant. C'est la fonction de moi auxiliaire ainsi appelée par la psychanalyse et de holding (capacité à porter, contenir), si bien développée par D. Winnicott (pédiatre, psychiatre et psychanalyste anglais).

Cet accompagnement contenant permet donc aux enfants de moins de 4 ans suivis par le SEI tout comme à l'élève pris en charge dans un Externat pédao-thérapeutique de faire face aux tâches et aux contraintes qui lui sont assignées. C'est l'aider, pour

accéder au plaisir d'apprendre, de savoir, à faire face à ce passage qui est de traverser une zone de déplaisir, de frustration et de la supporter. C'est le soutenir lorsqu'il lui faut accepter de ne pas savoir, c'est l'épauler face à un sentiment de vide, de nullité, c'est le confronter et le faire cheminer contre sa possible toute-puissance, c'est l'accompagner pour supporter le regard d'un éducateur, d'un parent. Et c'est bien sûr l'encourager, reconnaître ses peines, ses efforts et ses réussites. On peut à ce point de son évolution mesurer combien les fonctions structurantes du cadre des apprentissages et des limites instaurées par l'adulte, le lieu et l'institution sont apaisantes. Son parcours lui aura permis de différencier le dedans du dehors, ce qui est à moi, en moi de ce qui ne l'est pas.

Ce cheminement de l'enfant et de l'adolescent dans son « métier d'élève », lorsqu'il correspond à ses réelles possibilités de croissance, fait partie intégrante des axes thérapeutiques de nos interventions. Il favorise alors un parcours partant du sentiment de conscience de soi et menant à l'estime de soi dans la fonction valorisante du sentiment de savoir. Il montre la fonction autonomisante du pédagogique par le sentiment gratifiant de pouvoir dire « ce que je sais m'appartient », « ce savoir que je contiens en moi me différencie de l'autre ! ». On peut alors aborder avec l'élève les processus d'apprentissage et les travailler pour avoir une pensée sur « comment j'apprends, comment je retiens ». L'acquisition devient alors possiblement un plaisir d'apprendre, une stimulation à la curiosité pour de nouvelles découvertes.

Nous pouvons ainsi affirmer que les activités pédagogiques participent pleinement à l'étayage psychique du bébé, de l'enfant et de l'adolescent, qu'elles l'inscrivent dans la vie sociale qui sera la sienne, et l'amènent vers une connaissance ordonnée du monde qu'il aura à utiliser et à développer tout au long de sa vie.

Marc JOLY, Chantal KRAYENBUHL-BAUDOIN, Philippe LECHENNE, Eric METRAL, Francesco QUADRI

Arc-en-Ciel

Externat pédago-thérapeutique

Capacité d'accueil : 17 enfants de 4 à 11 ans de janvier à juillet et 16 enfants d'août à décembre

Nombre d'enfants accueillis: 20 enfants, dont 14 garçons et 6 filles

Années de naissance: 2000 : 1
 2001 : 5
 2002 : 2
 2003 : 4
 2004 : 2
 2005 : 2
 2006 : 3
 2007 : 1

Soit entre 4 ans 2 mois et 11 ans 3 mois

Journées de prise en charge : 2970

Taux d'occupation : 97,7%



Les intégrations : 6 enfants ont entrepris ou poursuivis une intégration scolaire en classe ordinaire.

Les départs : 4 enfants

- 1 garçon de 10 ans vers « La Châtelaine »
- 1 garçon de 10 ans vers « La Voie Lactée »
- 1 garçon de 10 ans vers « L'école de l'Arc »
- 1 garçon de 11 ans a rejoint une classe spécialisée dans son quartier

Les arrivées : 3 enfants

- 1 fille de 5 ans, présentée par le SEI (en crèche)
- 1 garçon de 5 ans qui a été intégré à l'école ordinaire pendant un an (proposé par le DSSI)
- 1 garçon de 4 ans présenté par le SEI (en crèche)

Les faits marquants

Comme chaque année, l'équipe a proposé aux enfants des événements qui sortent du cadre ordinaire :

- A la fin du mois de mai, les enfants de la grande classe sont montés à l'alpage, aux Paccots. Par un temps estival, ils ont découvert la vie à la ferme. Ils ont assisté à la fabrication de fromage. Les animaux étaient une attraction particulière: Comment les apprivoiser et s'en occuper ? Les enfants sont revenus épanouis.
- Avant Noël, nous avons préparé un spectacle pour les parents. Les enfants se sont découverts acteurs ou conteurs. Ensuite, à la nuit tombante, le père Noël est arrivé avec son traîneau.

Notre rôle d'adulte consiste à garantir aux enfants des espaces protégés, des lieux et un cadre de confiance. Nous initions les enfants à construire leur cabane, leur espace personnel. Nous leur prêtons des mots, des images et des histoires. Nous les accompagnons dans leur travail d'exploration et de construction: comment mieux contenir leurs peurs. Nous sommes à côté d'eux sur leur chemin, en quête du sens de leur histoire.

Cependant, les « faits marquants », ce sont toujours les enfants qui nous les offrent. Ce sont leurs créations, leurs réflexions, leurs paroles qui surgissent à l'improviste et qui nous touchent, des mots de vérité qui s'inscrivent tant chez l'enfant que chez nous dans des instants d'une rencontre authentique. Chacun de nous porte en lui ces « faits marquants » comme des trésors partagés.

Dans le cadre du travail pédagogique, lorsque l'histoire proposée résonne avec l'histoire personnelle de l'enfant, lorsque celui-ci découvre qu'il n'est pas seul avec sa souffrance, qu'il appartient au groupe des humains et que l'espoir d'une issue favorable est possible, notre travail remplit pleinement son but.

Dans un travail de français, un enfant particulièrement vulnérable s'illumine, lorsqu'il réalise que le personnage de l'histoire, comme lui un petit dernier d'une fratrie de quatre, qui enchaîne les bêtises et qui se perd loin de sa famille et, n'est pas pour autant méchant et abandonné par ses parents. Avec un sourire coquin il déclare: « Au fond, il est juste un peu coquin! ». Apaisé par cette nouvelle perspective, il s'attelle d'autant mieux à ses exercices de français.

Le jour où en classe, dans une recherche, il était question du « mal de mer » et des remèdes pour s'en protéger, un enfant s'est exclamé : «Et le « mal de mère », comment peut-on le soigner? » et aux élèves de se pencher ensemble sur le problème, avec le même sérieux qu'auparavant sur leurs exercices de français.

Les formations

- La formation au psychodrame proposée par le Dr. Rodolfo RODRIGUEZ (psychiatre psychanalyste à Genève) et par Marc JOLY, à l'intérieur de l'institution et dans le cadre d'ASTURAL est arrivée à terme en été.
- Un éducateur poursuit sa formation de longue durée à la HEP à Lausanne dans le but d'obtenir un diplôme d'enseignant spécialisé.
- Un collaborateur se spécialise dans l'accompagnement des couples et des familles.
- La logopédiste poursuit sa formation de « cogi'act », une approche qu'elle utilise dans le cadre d'Arc-en-Ciel.

Les collaborateurs, en fonction de leur besoin personnel, suivent des journées de formation ponctuelle ou des séances de supervision – à côté de nos supervisions mensuelles en équipe.

L'équipe, les étudiant(e)s en formation pratique

L'année 2011 a été à nouveau marquée par plusieurs maternités parmi les professionnelles. Nous avons bénéficié de la présence de remplaçantes de grande qualité qui ont su s'engager auprès des enfants avec tact et compétence. Cependant l'équipe en place a dû tout particulièrement entourer les enfants dans ces moments de changement, de séparation, de départ et de retrouvailles.

Comme chaque année, nous avons accueilli 3 stagiaires : deux étudiantes HETS qui ont fait leur formation pratique durant 5 mois et une stagiaire probatoire qui nous a accompagnés durant toute l'année.

Marc JOLY, directeur

Horizon

Externat pédago-thérapeutique

Capacité d'accueil : 16 enfants de 3 à 9 ans

Mouvement des enfants

Nombre d'enfants accueillis : 24 (19 garçons, 5 filles)

Années de naissance :

2000 :	1
2001 :	3
2002 :	5
2003 :	1
2004 :	3
2005 :	2
2006 :	3
2007 :	3
2008 :	3



Le plus âgé des enfants a quitté l'institution en juin 2011 à 10 ans et 7 mois, l'enfant le plus jeune y est entré le 28 août 2011 à 3 ans et 7 mois.

Journées de prises en charge : 2890

Taux d'occupation : 95%

Nombre de demandes d'admission traitées : 9

Nombre de demandes d'admission non traitées et non satisfaites, faute de place au moment de la demande : 1

Les départs : 8, soit :

- 5 enfants vers l'école publique ordinaire (Carouge, Grand-Saconnex, Jonction, Malagnou, Onex)
- 2 enfants à la Voie Lactée (Ecole privée spécialisée)
- 1 enfant à la Châtelaine (Astural)

Les arrivées : 8, après décision de l'OMP, soit :

- 2 enfants présentés par le Service éducatif itinérant (SEI)
- 4 enfants présentés par le Service de Guidance infantile
- 1 présenté par un service de l'OMP
- 1 enfant présenté par une école ordinaire de quartier.

Les faits marquants

L'année 2011 a été principalement marquée par un mouvement important d'enfants : huit sont partis à fin juin et huit sont arrivés en août. Cet événement inhabituel – en général, nous comptons entre 3 et 5 départs et arrivées chaque année – nous a obligés à des adaptations multiples. Nous avons passé d'une attention particulière à la scolarité d'enfants entre 8 et 10 ans de niveau 3 à 6P (harmos), avec un appui et une forte présence au niveau des intégrations scolaires et institutionnelles, à l'accueil de huit petits enfants de trois à cinq ans.

La légère baisse du nombre de journées de prise en charge est due aux importants temps d'intégration des enfants qui nous ont quittés. Ces changements ont nécessité des aménagements dans nos locaux commençant par le rangement de pupitres à la cave pour concevoir un lieu d'accueil pré-scolaire. Entre espaces d'accueil, de repos, de jeux et de travail préscolaire, tout a été mis en place pour permettre à nos petits nouveaux de se rencontrer (et pour certains de s'ouvrir à la relation), de considérer soi-même et les autres, constituer un groupe et débiter l'intégration de notions scolaires de base.

Tous ces enfants sont de plus intégrés dans des groupes d'expression, atelier de peinture, jeux pré-symboliques et symboliques, activités créatrices (cuisines, bricolages, musique, découvertes de la nature et créativité) et jeux d'eau dans le lieu appelé «petit bassin».

Les formations

En 2011 les membres de l'équipe d'Horizon se sont investis dans les formations et séminaires suivants :

- Une collègue a suivi la formation au psychodrame d'enfants avec le Dr Rodolfo RODRIGUEZ ;
- Deux éducateurs se sont formés au « techniques d'entretien systémique avec les couples et les familles » avec le Dr Jacques-Antoine MALAREWICZ (médecin psychiatre et thérapeute de famille) ;
- Une éducatrice a débuté une formation de praticienne formatrice dans le but d'accompagner des stagiaires ;
- Une éducatrice a suivi un cours sur la pédagogie de l'écriture détachée et liée à l'école sociale de Lausanne ;
- Le directeur a participé à un colloque sur les liens d'attachement, à Bordeaux ;
- La logopédiste a suivi un séminaire sur le thème de « Quand la thérapie s'enlise » donnée dans le cadre de l'association des thérapies psycho-corporelles.

Les mouvements dans l'équipe

Durant l'année 2011, personne n'a quitté l'équipe. Cependant une collègue a sollicité sa direction et le secrétariat général pour l'obtention d'une année de congé sans solde de septembre 2011 à août 2012. Elle a été remplacée pour l'entier de cette période par une psychologue ayant une expérience tant avec la petite enfance qu'avec des enfants scolarisés.

Philippe LECHENNE, directeur

La Châtelaine

Externat Pédago-thérapeutique

Capacité d'accueil : 10 enfants et pré-adolescents entre 7 et 13 ans.

Un enfant supplémentaire a intégré l'institution au mois de mars, pour une prise en charge qui n'a pu durer que quelques semaines.

Le groupe d'enfants a été composé de 3 filles et de 8 garçons.

Âges des enfants : 9 ans (2)

10 -11 ans (4)

11 -12 ans (1)

12 -13 ans (3)

Journées de prise en charge : 1859

Taux d'occupation : 97,8%

Intégrations

Deux enfants ont poursuivi un processus d'intégration :

- 1 en classe spécialisée (2 demi-journées par semaine)
- 1 en classe ordinaire : 6P (8P Harmos), augmentation progressive tout au long de l'année pour arriver à pratiquement un plein temps en mai-juin 2011.



Poste-cure

Un jeune est revenu pour un repas et un moment de discussion, une fois par semaine pendant toute l'année scolaire. Un membre de l'équipe a participé à toutes les réunions de réseau autour de cette situation pendant toute l'année.

Départs

3 jeunes ont quitté La Châtelaine fin juin 2011 à l'âge de 13 ans :

- 1 vers le Foyer de Salvan (durée de la prise en charge à La Châtelaine : 4 ans)
- 1 à l'école de la Passerelle (après 6 ans de prise en charge)
- 1 au Cycle d'Orientation des Coudriers (après 5 ans et demi de prise en charge, dont 2 en intégration partielle à l'école des Franchises et ensuite à celle de Liotard).

Arrivées :

- 1 garçon de 8 ans, en provenance de l'école publique (2P)
- 1 garçon de 9 ans venant de l'Externat Pédago-thérapeutique Horizon (Astural)
- 1 garçon de 9 ans venant de l'Externat Pédago-thérapeutique Arc-en-ciel (Astural)

Les faits marquants

Au début de l'année 2011, une semaine de **camp de ski** à La Forclaz, en Valais a permis de réunir adultes et enfants pour un moment important de convivialité et de plaisir autour de l'apprentissage du ski.

Nous avons l'habitude **d'ouvrir une place supplémentaire en cours d'année** lorsque l'augmentation du temps d'intégration de certains enfants, offre un espace de disponibilité à l'équipe de professionnels. Cette ouverture permet l'accueil d'enfants en attente d'un placement et qui se maintiennent difficilement dans une classe de l'école primaire. Ces admissions provoquent une déstabilisation momentanée dans l'institution et particulièrement dans le groupe d'enfants, mais sont aussi riches dans l'adaptation et la stimulation qu'elles supposent.

Cette année nous avons accueilli un enfant en grande difficulté qui n'a pas pu entrer dans le projet institutionnel et qui nous a quittés quelques semaines après le début de sa prise en charge. Ce passage vécu douloureusement par toutes les parties a créé une énorme déstabilisation dans le groupe d'enfants, et posé beaucoup de questions à l'équipe, notamment sur les limites institutionnelles, la préparation et les conditions préalables pour une admission.

Le spectacle de printemps, demandant comme toujours beaucoup d'efforts de préparation, mais aidant les enfants à se surpasser et montrer et donner à leurs parents le meilleur d'eux mêmes. Thème choisi : l'écologie.

La visite de **Mr Charles Beer, Conseiller d'Etat**, au mois de juin, rencontrant l'équipe, les enfants et d'autres professionnels de l'Astural pendant toute une matinée, a permis de montrer notre travail et de partager avec lui certaines de nos préoccupations. Nous le remercions pour son ouverture et sa disponibilité.

L'aménagement de notre préau pendant les vacances d'été, créant, malgré sa petitesse, différents espaces de jeu (balançoires, foot, mur de grimpe, cabane), qui ont fait la joie des enfants à leur retour de vacances.

L'intervention de la directrice au colloque du mois de décembre lors de la journée sur la prise en charge des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique (Association Autisme Genève).

La rentrée scolaire 2011 a été marquée aussi par la préoccupation liée à **l'orientation d'un des jeunes sortants** qui n'a pu rester dans le foyer où il avait été adressé, vu l'importance de son trouble du comportement.

Cela a mis en évidence, une fois de plus, le manque de foyers adaptés à la prise en charge de jeunes souffrant de troubles graves de la personnalité et du comportement.

Les formations

Une éducatrice, a commencé la formation à la HEP de Lausanne, après deux années préparatoires.

Plusieurs formations continues réunissant des collaborateurs des Externats de l'Astural, se poursuivent :

- un groupe d'intervision des logopédistes
- un groupe d'intervision des psychomotriciennes
- une formation au « psychodrame et au jeu symbolique », animé par le Dr Rodolfo RODRIGUEZ et Marc JOLY directeur d'Arc-en-ciel, à laquelle ont participé 5 membres de l'équipe.

La logopédiste a poursuivi une formation sur la dyscalculie.

Plusieurs membres de l'équipe ont participé aux matinées de formation de l'OMP, et aux conférences à orientation psychanalytique du lundi matin (OMP).

La directrice suit la formation (OMP), sur l'avenir des prises en charge après 15 ans.

A l'intérieur de l'institution nous avons poursuivi, jusqu'à fin juin, à raison d'une séance chaque 6 semaines, le séminaire de lecture psychanalytique animé par Mr Marc PITTET (psychologue, psychothérapeute et enseignant à la HETS de Genève).

L'équipe, les stagiaires

L'équipe a fonctionné au complet pendant cette année. Une ancienne stagiaire a remplacé pour un 10% une partie du temps de formation d'une éducatrice à la HEP.

Trois stagiaires nous ont accompagnés : deux stagiaires HETS (stage janvier-juin, et septembre- janvier), et une stagiaire psychologue (stage annuel à 50%).

Nous avons accueilli une étudiante de l'ECG pour une semaine de stage d'observation.

Chantal KRAYENBUHL-BAUDOIN, directrice

Le Lignon

Externat pédago-thérapeutique

Capacité d'accueil : 12 adolescents de 12 à 18 ans

Capacité d'accueil et mouvement des jeunes

Nombre de jeunes accueillis : 17 (9 filles, 8 garçons)

Années de naissance :	1994 :	4
	1995 :	2
	1996 :	3
	1997 :	4
	1998 :	2
	1999 :	2

soit entre 12 ans et 6 mois et 17 ans et 4 mois.

Journées de prise en charge : 2169

Taux d'occupation : 95,6%

Nombre de demandes d'admission traitées : 5 pour 5 places

Nombre de demandes d'admission non traitées et non satisfaites, faute de place au moment de la demande : 3

Départs : 5, soit

- 4 vers le CISP, SGIPA Genève, (Centre d'Intégration Socio-Professionnel) durée de placement au Lignon : 2 ans pour un et 3 ans pour deux
- 1 vers une école privée en France (Alsace) suite au changement de la garde de l'enfant (de la mère au père)

Arrivées : 5, soit

- 1 venant de la Pralée (centre de jour pour enfants – OMP)
- 1 venant de Villard Beaulieu (centre de jour pour enfants OMP)



- 1 venant des Voirets (centre de jour pour enfants – OMP)
- 1 venant de la Petite Ourse (centre de jour pour enfants OMP)
- 1 venant de la Villa Eckert (centre de jour pour enfants OMP)

La composition de l'équipe

Après une période de changement survenue en 2010, une autre dynamique s'est construite qui a permis de nouvelles synergies entre les collaborateurs. Celles-ci se sont répercutées positivement sur le fonctionnement. Des nouvelles activités ont été créées, des aménagements pour travailler en duo ont été effectués (quand c'est possible), de nouvelles manières pour se soutenir et contenir les moments de crises ou de décompensation de certains jeunes ont été pensées, plus de souplesse d'adaptation dans le programme notamment pour gérer le groupe ou les absences des collègues (maladie, perfectionnement, ...). Tout ceci dans une ambiance détendue, positive et réactive qui s'est reflétée en miroir dans la dynamique entre les jeunes.

En tant que lieu formateur, nous avons aussi repris, après le départ du praticien formateur de l'institution, le suivi des stagiaires. Un jeune de 20 ans a été encadré pendant 6 mois pour vérifier, à sa demande, sa « solidité et maturité » à entreprendre déjà sa formation d'éducateur spécialisé après son certificat de maturité spécialisée (travail social) à l'ECG. En parallèle, nous avons engagé en stage une étudiante de deuxième année HETS et une étudiante en logopédie (à mi-temps) pour sa dernière année de formation universitaire. Nous avons eu un retour très positif sur l'encadrement reçu de ces deux stagiaires, et aussi sur le fait de pouvoir vivre cette période de formation ensemble. Nous regrettons que l'exiguïté de nos locaux ne puisse pas favoriser davantage cette synergie entre plusieurs stagiaires.

Les faits marquants

Cette année, nous avons apprécié la possibilité de vivre plus confortablement les processus de départs et d'admissions, grâce à une meilleure anticipation de nos services partenaires (OMP, SGIPA). Ainsi les manières élaborées en équipe pour, d'un côté bien prendre soin des séparations et de l'autre, bien accueillir les nouveaux, ont pu se réaliser dans le temps nécessaire pour appliquer les étapes prévues. Ainsi les jeunes arrivant ou sortant, le groupe dans son ensemble, les familles, le réseau et l'équipe ont pu expérimenter pleinement un vécu estimé pour nous essentiel (au niveau psychique), qui touche aux émotions dans tout parcours de vie : les processus des liens d'attachement et de séparation. Créer les conditions, pour tous les acteurs, chaleureuses et sécuritaires, pour que « le lien et l'envol » se vivent, voilà une de nos intentions pédo-thérapeutiques.

Il est bon de rappeler que nous travaillons avec une population de jeunes qui est soit dans la transition entre le monde de l'enfance et celui de l'adolescence, soit entre celui de l'adolescence et celui du jeune adulte. Par leurs difficultés apparues dès la petite enfance, les liens d'attachement et les étapes de séparation n'ont souvent pas pu se développer harmonieusement, avec prévisibilité, sécurité et sentiment de maîtrise. Nous constatons en écoutant leur récit que de nombreuses familles n'ont pas eu la possibilité de vivre des conditions favorables et être suffisamment soutenues dans ces processus car leur chemin a été parfois

troublé par des événements traumatiques, ou agité par des périodes d'anxiété, de découragement, d'incompréhension, de révolte.

Amener le jeune et sa famille à s'approprier leur projet de vie de façon la plus émancipatrice possible est d'autant plus important à l'adolescence car on quitte la logique « directive » du système d'école obligatoire et on entre dans un autre système où c'est à la famille et au jeune de porter essentiellement les décisions les concernant.

Un autre fait marquant de l'année 2011 c'est la reprise d'une collaboration avec l'EFP (école spéciale de préformation professionnelle de l'OMP), qui consiste à faire profiter l'un de nos jeunes de certaines activités et d'expérimenter un contexte plus grand (environ 80 élèves) ainsi que de donner la possibilité à l'un des élèves de l'EFP de se poser dans un lieu différent en profitant de l'un de nos ateliers.

Les formations

Cinq membres de l'équipe ont entrepris au courant de l'année des séminaires de perfectionnement dans des domaines différents :

- les troubles de l'attachement (session de 2 jours conduite par le Dr. Michel LEMAY (pédopsychiatre français) dans le canton de Vaud), la dyscalculie (session de 4 demi-journées avec plusieurs spécialistes universitaires dans le cadre de la FAPSE à Neuchâtel)
- les secrets de famille (congrès de 2 jours avec plusieurs spécialistes à Avignon), pour une ethnopsychiatrie du couple et de la famille (session d'une journée conduite par la Dresse Franceline JAMES, psychiatre et psychothérapeute à Genève)
- la formation de praticien formateur (session de 8 jours en 2011 sur 25 données par le CEFOC)
- le congrès sur l'autisme (session d'un jour organisée par TED-autisme à Genève),...

Nous avons aussi entamé cette année un travail de réactualisation de nos connaissances des lieux de stage d'observation et d'initiation au monde du travail, ainsi que des lieux de prise en charge et de formation existant pour nos jeunes à la sortie de notre structure, notamment à travers la documentation (sites internet) et la visite de certains de ces lieux.

Enfin, pour témoigner du métier polyvalent de l'éducateur spécialisé, 6 collaborateurs ont participé à un cours de formation aux activités aquatiques et réussi le test de « capacité de sauvetage » exigé pour accompagner nos jeunes à la piscine avec un fond de 1m25, (cours d'une demi-journée donné par le responsable du service de l'éducation physique du DIP).

Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe a continué de profiter de deux heures de supervision hebdomadaire par notre intervenant médecin psychiatre, Lorraine ROTH-OLSEN, qui nous a particulièrement aidés à gérer plusieurs situations de crise survenues cette année et qui nous enrichit notamment dans les aspects cliniques et théoriques de l'approche systémique. Ce travail de supervision est aussi indispensable pour prendre du recul émotionnellement compte tenu de notre engagement de proximité.

Francesco QUADRI, directeur

Service Educatif Itinérant (SEI)

Le Service Educatif Itinérant a suivi 223 enfants et familles durant cette année 2011. Les chiffres de fins et de débuts de suivi sont à l'image du dynamisme du service.

Pour 2011, nous avons eu 74 enfants dont le suivi s'est terminé.

Et 88 **entrées** qui se répartissent de la manière suivante.

	Entrées
Pôle Handicap	45
Pôle enfant à risques	8
Antenne	35

La procédure du SEI pour les interventions à domicile amène le directeur à rencontrer les familles une première fois pour évaluer les besoins de l'enfant, les attentes des parents, présenter le service et s'assurer ainsi que nos prestations correspondent bien aux besoins. En 2011, 67 familles ont été rencontrées à leur domicile.

Les sorties 2011

	Pôle handicap	Pôle enfant à risques	Pôle antenne
Ecole spécialisée	15	0	9
Ecole ordinaire	4	3	16
Ecole spéc. + ordinaire	4	0	1
Autres réseaux de soins	8	0	6
Départ du canton	6	0	2

La liste d'attente 2011

La liste d'attente constituée dès le mois de novembre 2010 a continué de grandir en 2011. Dans **l'Antenne**, nous avons eu un court temps d'attente et quelques situations où nous n'avons pas pu entrer en matière en fin d'année scolaire.

Dans le **pôle handicap**, certaines familles ont attendu jusqu'à 5 mois avant de bénéficier d'un suivi.

Pour le **pôle enfant à risques**, plusieurs enfants sont signalés depuis plus d'une année maintenant !

La situation ne s'est pas détendue avec la nouvelle année scolaire puisqu'à fin novembre 2011, nous avons 39 enfants en liste d'attente :

	Liste d'attente
Pôle Handicap	9
Pôle enfant à risques	20
Antenne	10

A ce jour (avril 2012), la majorité de ces enfants n'a toujours pas de suivi.

Ces chiffres ont été régulièrement transmis à la direction de l'Office de la Jeunesse et nous espérons que le Service Educatif Itinérant aura plus de moyens en 2012 pour répondre aux nombreux besoins recensés.

Les faits marquants

Chaque année est toujours bien remplie de rencontres avec d'autres services et avec des étudiants des écoles genevoises, de groupes de travail, de présentations et de cours, d'articles rédigés. Toute l'équipe du SEI s'investit dans ces divers projets et une liste exhaustive serait bien longue ! En voici donc les principaux :

• Rencontres inter-services

Avec l'Office Médico-Pédagogique, le Service Santé de la Jeunesse. Nous avons fait également le bilan d'une année de collaboration spécifique avec l'équipe d'intervention précoce pour enfants autistes dirigée par Mme Hilary WOOD. Nous avons également eu notre rencontre annuelle des quatre services intervenant dans les institutions de la petite enfance.

Participation du directeur à certaines séances du « réseau Point de Rencontre » ainsi qu'aux deux réunions annuelles (la première organisée par le directeur SEI à Genève et la deuxième au Tessin) du collège des responsables des SEI latins.

• Groupes de travail principaux

Une sous-commission de la Commission cantonale de la Petite Enfance (COCAPE) a travaillé principalement sur la transition entre le pré-scolaire et le scolaire. Un rapport a été rendu avec des recommandations précises pour faciliter ces passages.

Un groupe de professionnels du secteur du handicap a été réuni à l'initiative de parents et de Pro Infirmis pour travailler et publier un flyer d'informations « Votre enfant se trouve en situation de handicap ? Parents, ne restez pas seuls ! De nombreux services et associations sont à votre disposition ».

La Plateforme Intégration, créée par le Service de la Petite Enfance de la Ville de Genève a démarré ses rencontres en vue de la publication d'un « guide à l'intégration dans les institutions de la Petite Enfance ».

La Commission consultative de l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (CCIJBEP), dans laquelle le directeur SEI est le représentant petite enfance, a commencé ses travaux.

- **Cours et article**

Des présentations et cours ont été données à l'université aux étudiants de la filière logopédie, aux étudiants se formant en Guidance Interactive et aux professionnelles de la petite enfance du secteur Université. Des conférences ont été faites lors de la journée « Autisme, de l'enfance à l'âge adulte : que propose Genève ? » organisée par l'association de parents Autisme-Genève, lors du congrès « Handicap et Petite Enfance » à Bordeaux, lors d'un séminaire sur la prématurité.

Enfin, un article sur « L'intégration dans le préscolaire : actualités et changements » a été publié dans le bulletin n°6 d'Insieme Genève.

- **Logistique**

Nous avons entrepris en 2011, un important travail pour l'adaptation des outils informatiques qui permettent de faire le suivi de l'activité des psychologues afin d'assurer la facturation de nos prestations. L'activité spécifique du SEI a nécessité la création d'un nouveau logiciel que nous avons pu élaborer avec l'aide d'un expert en informatique. Ce travail a mobilisé une partie du temps du directeur mais également de l'équipe des psychologues, de sorte à obtenir un outil adéquat et performant pour les années futures.

Les formations et supervisions

Plusieurs membres de l'équipe sont engagés dans des formations en systémie et les formations continues sont régulièrement utilisées. En équipe complète, nous avons participé au colloque « Urgences bébés » qui a eu lieu en automne aux HUG et à une formation d'une journée sur l'échelle d'observation « ASQ – Ages & Stages Questionnaires » constituée de questionnaires sur les étapes du développement et permettant l'évaluation de l'enfant par les parents.

Toute l'équipe du SEI bénéficie régulièrement du soutien précieux en supervision du Dr Francis RITZ (psychiatre à Genève) et de Daniel GERMANN (psychologue spécialisé en psychothérapie FSP à Genève).

L'équipe et les stagiaires

Nous avons accueilli une nouvelle collaboratrice, diplômée de l'école d'éducateurs du jeune enfant, qui, après une période de travail dans les crèches, a entamé des études de psychologue. En janvier 2011, elle venait pour un stage libre de six mois entre son bachelor et son master de psychologie. Ses qualités et compétences nous ont convaincu de lui proposer un poste de remplaçante suite à l'arrêt maladie d'une collègue.

En septembre 2011, nous avons accompagné une stagiaire psychologue durant toute l'année scolaire.

Enfin, comme chaque année, nous avons accueilli pour une période de trois mois une stagiaire de l'école d'éducatrices et d'éducateurs du jeune enfant.

En conclusion, un grand merci à toute l'équipe du SEI pour la qualité de son travail, pour son dynamisme et son investissement.

Eric Métral, directeur

Les internats éducatifs

Thônex - Acacias - La Servette - Chevrens
et L'Atelier abc

Une réflexion commune

Exercice de la responsabilité : ouverture ou enfermement

Trois vignettes illustrant trois situations emblématiques et révélatrices des questions qui traversent le placement et l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés. Les deux premières posent les questions centrales de la protection/surprotection dont les institutions entourent les enfants en difficultés dans leur famille, mais également celle de la responsabilité des adultes face à la souffrance de ces jeunes. La troisième traite du difficile apprentissage de la responsabilité par les jeunes. Le modèle que tente de proposer les professionnels se heurte à leur capacité parfois réduite à prendre conscience et assumer leurs actes.

Situation de placement en foyer : Jeune fille de 17 ans.

En rupture totale avec sa famille et avec tout adulte ayant un rôle d'autorité sur elle. Sans activité et suivie depuis trois ans par le SPMI. Elle revendique avec force son autonomie et sa capacité à gérer seule sa vie et ne veut pas d'un placement éducatif. Un retrait de garde est ordonné par le Tribunal tutélaire pour la contraindre à un placement en institution.

Son positionnement de refus s'affermi de jour en jour. Les différentes stratégies éducatives, créatives et singulières n'ont pas d'impact. Les multiples tentatives de l'équipe éducative pour construire avec elle une alternative au placement échouent. Le placement devient inefficace.

Pour sortir de l'impasse, l'institution propose une prise en charge type « bas seuil »² au sein du foyer. Le but est de garantir les prestations minimum tout en permettant l'émergence d'une éventuelle demande. Les partenaires du placement : famille, service placeur et foyer sont d'accord de partager la prise de risque que cette décision comporte. Cela ne donne pas les résultats escomptés.

Avec le temps les passages à l'acte se développent en nombre et en gravité et touchent sérieusement la sécurité des autres jeunes filles placées et de l'institution. Le placement devient contreproductif et nocif.

Une année après le début du placement, le constat est fait que celui-ci, censé protéger et éduquer la jeune fille, devient l'instrument lui permettant de se déployer dans une toute puissance destructrice.

L'institution a la responsabilité d'assurer la protection et l'éducation de cette jeune fille ainsi que du reste du groupe de jeunes filles placées mais elle se trouve dans l'impossibilité de remplir son mandat et sa mission.

Une fin de placement est demandée par l'institution afin de protéger le groupe d'adolescentes et également pour signifier la limite à l'adolescente concernée.

La situation est signalée aux autorités compétentes, qui n'entrent pas en matière : la jeune fille doit rester dans l'institution tant qu'une solution n'est pas trouvée. Durant cette attente elle continue à développer les comportements auto et hétéro destructeurs.

² La logique d'approche n'a pas de critères définis à l'avance, elle s'adapte selon l'utilisateur et la situation, ce qui représente un effort persistant pour toujours mettre à l'aise les usagers. En même temps, il faut faire respecter le cadre de l'institution : respect mutuel, pas de violence, pas de consommation de drogues ou d'alcool, pas de deal. Toutes ces conditions de travail dans le bas seuil supposent un développement de stratégies, de créativité et de finesse pour créer du lien tout en faisant respecter les règles de base. Sans équivoque, le bas seuil exige de grandes compétences professionnelles.

« Les paradoxes du travail dans le « bas seuil » » In, Revue d'information sociale REISO

Questions :

Comment faire la différence entre protection nécessaire et surprotection nocive qui maintient le jeune en position de victime et lui permet de grandir en pensant que sa propre protection est l'affaire des autres et que c'est un dû ?

Quels seraient les signes qui nous permettraient de dire « jusque là on protège, au delà on surprotège ?

Lorsque le jeune utilise toutes ses compétences pour aller contre tout et tous ne faudrait-il pas lâcher pour qu'il puisse décider de revenir ? Ne plus donner pour qu'il puisse demander ? Comment lâcher prise sans abandonner ?

Et si notre responsabilité d'adultes consistait justement à ne pas les surprotéger mais à créer des espaces où le jeune se retrouve par la force des choses face aux conséquences naturelles de ce qu'il fait ou il ne fait pas ?

Situation de placement en Foyer : Jeune homme de 17 ans

Adopté bébé, abandonné, puis placé depuis sa petite enfance, avec un parcours institutionnel depuis toujours, faisant preuve de résilience pendant la période de latence. L'adolescence réactivant des troubles de plus en plus aigus, le garçon met de plus en plus à mal toutes les prises en charge proposées.

Accueilli dans une énième institution, le mandat est de l'amener à sa majorité. Il passe à l'acte de plus en plus violemment tant contre lui-même (consommation massive de cannabis, risques de violence contre lui-même) que contre son environnement (vols à répétition, recels, revente, trafic, violence).

La vie en institution se révèle inopérante. Afin de ne pas donner une réponse d'exclusion, un travail étroit avec le réseau a autorisé une prise en charge atypique (vie en camping) tout en préservant la relation (entretiens, accompagnement aux entretiens médicaux ou autres, préparation de la prise en charge à sa majorité, gestion de l'argent, etc.) pour lui permettre d'atteindre sa majorité le plus sereinement possible.

Cette prise en charge décidée et partagée par tous a permis de trouver une troisième voie entre le tout et le rien. Le jeune homme a réussi à être coresponsable de sa propre prise en charge dans ce contexte.

Questions :

La coresponsabilité acquise et affirmée du réseau, chacun dans sa fonction, est-elle le gage de créativité et de travail éducatif possible?

Quand tout est attaqué et détruit, comment faire en sorte de (re)créer une demande qui permette le (re)déploiement d'une prise en charge?

Prise de risques partagées et prise de responsabilité partagée = possibilité de sortie de l'impuissance dans laquelle nous sommes confrontés parfois dans le travail éducatif ?

Permettre au jeune une confrontation à la conséquence de ses actes, n'est-ce pas là le seul moyen de l'aider à se responsabiliser et à grandir ?

Situation à l'Atelier abc : Deux jeunes sur un chantier

Restés seuls sur un chantier, deux jeunes ont comme consigne de descendre des panneaux à l'étage inférieur par un escalier en bois et de les stocker en vue d'une autre utilisation.

Une demie heure plus tard, à son retour le maître-socio professionnel (MSP) constate que toutes les marches de l'escalier sont éclatées et que les panneaux sont abîmés et inutilisables. Fâché, il interpelle les jeunes et leur demande ce qu'ils ont fait. Pourquoi tout est cassé et abîmé ? Ils répondent que ce n'est pas eux qui ont fait ça ! Ils étaient seuls sur le chantier. Durant plusieurs minutes, ils se défendent comme des beaux diables ! Alors le MSP leur dit ce que selon lui, il s'est passé : ne voulant pas se fatiguer à les descendre proprement, ils les ont fait glisser sur les marches de l'escalier et ont provoqué ainsi les dégâts.

De retour à l'atelier, il leur est signifié vertement que ce qu'ils viennent de faire se nomme du sabotage et qu'ils sont renvoyés jusqu'au lundi matin pour prendre le temps de réfléchir à leurs actes et proposer ce qu'ils pensent faire pour réparer, compenser les pertes et peut-être s'excuser s'ils pensent que cela a lieu d'être. Durant ce laps de temps, le MSP va de son côté réfléchir s'il peut les garder à l'atelier ou non.

Le lundi, un des deux jeunes fait amende honorable immédiatement et dit qu'ils ont « fait les cons » ! Il veut payer les panneaux et réparer l'escalier sur son temps libre. Son attitude est relevée et validée par le fait qu'il assume ses actes.

Le second dira les mots qu'il faut mais sans soutenir le regard. Il n'a pas, semble-t-il, pris la mesure de son acte et sa dimension morale. Il faut insister et lui faire dire les phrases qu'il marmonne dans sa barbe en regardant par terre.

Depuis, ils ont réparé et payé les dégâts. Un des deux semble avoir intégré l'événement, l'autre ne manifeste pas encore clairement cette prise de conscience !

Avec le recul et la remarque d'un ami, le MSP réalise qu'il a lui aussi une responsabilité dans cet événement. Celle d'avoir surestimé la capacité des deux jeunes à assumer seuls la tâche confiée. Pour marquer ce fait, une partie de l'argent destiné au remplacement des panneaux endommagés leur a été restitué, le professionnel de l'Atelier abc participant ainsi aux dommages.

Questions :

Comment être responsable et intègre si l'on n'a pas eu de modèle ?

Comment, nous adultes, sommes-nous attentifs à ces situations essentielles pour éduquer nos enfants et jeunes quels qu'ils soient ?

Pourquoi est-il si important de savoir reconnaître la réalité et construire à partir d'elle ?

Cet «entraînement» à la vérité est-il capable d'avoir une influence sur la personne que nous allons devenir et sur le monde ?

Si : « La vérité est l'objet de l'intelligence » comme l'a écrit Teilhard de Chardin, la prise en compte première de la vérité, de ce qui est réel, précède alors ma prise de responsabilité ?

Les directeurs-trices : Corinne DUCLOS, Rosa GONZALEZ, Pascal SOTTAS, Patrick TAMI

Foyer de Thônex / Appartement des Acacias

Foyers éducatifs

Capacité d'accueil

- Foyer de Thônex : 8 garçons de 14 – 18 ans
- Appartement des Acacias : 5 adolescent(e)s 16 – 18 ans

Taux d'occupation annuel

- Foyer de Thônex : 89.01%
- Appartement des Acacias : 84.88%

Mouvements des jeunes

Demandes d'admission

- Foyer de Thônex : 32 demandes d'admission, dont 8 procédures d'admissions abouties + 1 accueil d'été et 1 accueil vert
- Appartement des Acacias : 23 demandes d'admission, 12 procédures d'admission initiées, dont 6 abouties, parmi lesquelles une admission pour un séjour expérimental de quinze jours.

Nombre de jeunes accueillis durant l'année 2011

- Foyer de Thônex : 17 jeunes placés, dont 1 en PCP (prise en charge partielle) puis PCE (prise en charge externe) + 1 accueil d'été + 1 mise au vert.

Types de placement : 4 placements pénaux, 7 placements civils, 6 placements publics.

- Appartement des Acacias : 10 jeunes placés dont un accueil pour qu'une jeune fille puisse tester cette forme de prise en charge (appartement de progression).

Types de placement : 1 placement pénal, 3 placements civils, 5 placements publics, 1 placement pour mineur non accompagné.

Fins de placement

Foyer de Thônex :

- 1 sortie après 7 mois pour un placement hors canton (Prêle)
- 1 sortie après 6 mois pour un complément d'observation à la Clairière avec PCE (prise en charge extérieure) puis fin



- 1 sortie après 1 mois de placement (clause péril) le jeune ne rentrant pas du tout dans le cadre de prise en charge
- 1 sortie après 10 mois de placement, le jeune ne remplissant pas les exigences d'un contrat jeune majeur
- 1 sortie après 22 mois de placement, retour en famille, objectifs atteints
- 1 sortie après 12 mois de placement, demande AI en cours, retour en famille
- 1 sortie après 7 mois ½ de placement, le garçon est arrivé à sa majorité, pris en charge par des structures pour jeunes adultes
- 1 sortie (PCP puis PCE) après une prise en charge de 17 mois 1/2, le jeune est à la Clairière puis va être placé hors canton

Appartement des Acacias :

- 1 sortie après 16 mois de placement dans une résidence pour jeunes adultes
- 1 sortie après 8 mois et demi de placement chez l'habitant, la jeune fille ne supportant plus les exigences institutionnelles
- 1 sortie après 31 mois de placement, (à près de 20 ans) retour en famille faute de trouver un logement.
- 1 sortie après 12 mois et demi de placement, jeune fille accueillie aux Appartements Servette d'Inforjeunes.

2011 : une réflexion nécessaire

L'année 2011 n'a pas été marquée par des événements exceptionnels, tant pour l'équipe éducative que pour la vie en général du Foyer et de l'Appartement. Malgré cela, notre sentiment est que nous sommes de plus en plus confrontés aux limites de notre travail éducatif et qu'il s'agit sans cesse de réfléchir à la prise en charge proposée afin qu'elle puisse permettre un travail bénéfique auprès des jeunes et de leurs familles. La préparation du dossier en vue de la reconnaissance 2012 par l'Office Fédéral de Justice a été l'occasion de revisiter notre concept et nos procédures. Ce travail permet de réfléchir une nouvelle fois aux valeurs que nous défendons, aux axes de travail auxquels nous croyons, à nos modes de prise en charge que nous devons toujours actualiser.

Tant au Foyer qu'à l'Appartement, nous avons été confrontés à de grandes difficultés pour que les jeunes adhèrent à leur placement et que nous soyons admis comme des personnes pouvant être des interlocuteurs valables et aidants pour eux. Il a été difficile pour beaucoup de prises en charge de dépasser le stade de la lutte contre le placement (contre l'adulte et les contraintes), pour atteindre le stade d'une « collaboration » dans le placement. L'institution mise à mal se doit de réfléchir à d'autres façons de penser la prise en charge afin de provoquer la rencontre avec le jeune. Nous devons faire preuve de créativité afin de « surprendre » le jeune dans ce que nous lui proposons.

Pour la mise en place de prises en charges différentes, un important travail de collaboration doit se faire tant avec la famille qu'avec le réseau. Les chances de réussite dépendent fortement d'un accord profond des adultes autour du jeune. L'adhésion au projet, la cohérence des adultes, la prise de responsabilité de chaque acteur autour du jeune sont des paramètres incontournables pour la réussite de ces suivis. Pour tendre vers cela, un soin particulier doit être mis à la communication afin que le réseau ait une réelle compréhension du projet. Le jeune se confronte alors à une situation qui va l'obliger à se positionner : adhérer ou pas !

Il s'agit là de la réflexion et de la mise en place de la prise en charge individuelle, mais il s'est agi de penser également à la vie de groupe. Tant à l'Appartement qu'au Foyer, la vie en groupe se révèle de plus en plus difficile.

Pour illustrer cela, nous avons vécu l'été dernier le camp le plus court de notre histoire (36 heures) : retour précipité du Tessin pour notifier notre désaccord suite à une bagarre et un climat d'emprise entre les jeunes. Autre exemple : une multitude de suspensions temporaires de placement suite à un climat de tensions extrêmes, de chantages, de violences larvées entre eux à l'Appartement qui ne me permettait plus d'assurer un sentiment de sécurité dans ce lieu.

Différentes hypothèses à cette difficulté de vivre ensemble :

- beaucoup de jeunes n'ayant connu comme référence éducative qu'une relation fusionnelle avec un parent
- des troubles de la personnalité parfois graves qui perturbent la dynamique de groupe par un effet de contagion, dynamique qui rétroagit sur l'individu pour amplifier les symptômes
- les modes de communication actuels (informatique, facebook)
- une grande difficulté à mettre des mots sur ce qu'on vit, et une grande habitude au passage à l'acte
- une sollicitation constante à la consommation, au plaisir immédiat et facile
- une impulsivité absolument pas maîtrisée

Nous sommes en pleine réflexion sur comment aborder le groupe, comment aider les jeunes à prendre leur responsabilité au sein de leur placement, le travail sur le groupe étant un axe primordial pour s'exercer à la vie en société.

Il s'agit de proposer une prise en charge qui ne favorise pas l'excitation, mais valorise la capacité d'acteur réelle de chacun. Une fois encore la prise de responsabilité de ses actes, ainsi que la confrontation aux conséquences de ses actions, la confrontation aux autres, sans agir la destruction, sans réveiller la souffrance chez l'autre, doit permettre de développer une prise de conscience de ce que vit l'autre et la notion de respect que nous devons tous avoir chacun vis-à-vis de ceux qui nous entourent.

En conclusion, si nous n'avons pas eu d'évènements marquants, 2011 a été une année usante et pénible pour l'équipe. Nous devons être attentifs à prendre soin de nous afin de ne pas développer de contre-attitude et garder une bonne énergie pour atteindre les jeunes et les aider à avancer dans leur développement.

Si réfléchir et être créatifs sont des moyens de recharger nos batteries, il est important de souligner que l'équipe reste fidèle à ses valeurs et à son cadre référentiel. Les buts de notre travail éducatif restent les mêmes dans une société qui ne fait pas la part belle à notre jeunesse. Nous devons rester vigilants à préparer ces jeunes à un monde qui a des exigences de plus en plus élevées et ne pas réfléchir dans une bulle loin de la réalité qui les attend dans leur vie future.

Corinne Duclos, directrice

Foyer de La Servette

Foyer éducatif

Capacité d'accueil :

8 jeunes filles de 14 à 18 ans

Mouvement des jeunes

Nombre de jeunes accueillies durant l'année 2011

13 jeunes soit, 7 jeunes arrivées en 2010 et 6 arrivées en 2011

- Placements pénaux : 2
- Placements civils : 3
- Placements publics : 7
- Contrat jeunes majeurs : 1

Départs

5 départs dont :

- 4 retours en famille
- 1 appartement autonome après majorité

Durée des placements s'étant terminés en 2011

- 1 jeune : 19 mois
- 1 jeune : 12 mois
- 1 jeune : 7 mois
- 1 jeune : 6 mois
- 1 jeune : 2 mois



Arrivées

Sur les 6 nouvelles jeunes filles :

- 1 est arrivée après un séjour en foyer d'accueil d'urgence
- 5 quittaient leur milieu familial au moment du placement au foyer de la Servette

Les ressources en jeu

- Une équipe de professionnels avec un très bon niveau de formation, expérimentée, motivée, solidaire et en nombre suffisant.
- La formation continue qui tient compte autant des besoins de l'institution et de la population accueillie que des souhaits de développement de compétences personnelles.

Des formations individuelles bien sûr, praticien formateur ou médiation, mais aussi des formations continues collectives autour de notre modèle d'intervention sur **l'approche centrée solutions** : à l'interne en faisant venir des intervenants à la pointe de cette approche, comme Harry et Jocelyne KORMANN (psychiatres et psychothérapeutes) ou en externe par la participation au séminaire donné par Madame Josée LAMARRE (psychologue clinicienne à Montréal) à Liège sur : aide à la parentalité dans une perspective orientation centrée solutions.

- Les espaces de réflexion, d'analyse, d'élaboration, de construction commune et de conceptualisation. Je pense ici aux colloques et supervisions bien sûr mais aussi aux recherches auxquelles nous avons participé : sur notre modèle d'intervention à l'approche centrée solutions, sur les rites en institution ou sur l'analyse de l'activité de la fonction de directrice. Toutes ces recherches ont eu lieu en lien avec la HETS.
- L'existence d'un processus d'admission qui permet aux jeunes et aux familles de se préparer convenablement au placement. Processus parfois critiqué par ceux qui, en surcharge de travail, aimeraient aller très vite et aussi interprété à tort comme une manière de « trier » mais, à l'usage et in fine, apprécié par tous pour ce qu'il permet comme clarification.
- La collaboration avec nos différents partenaires : Services placeurs, tribunaux, parents, médecins etc. Le partenariat avec chaque instance est une réalité à notre niveau. Il est à construire sans cesse pour chaque situation, avec plus ou moins de fonctionnalité selon les personnes mais dans l'ensemble il est à relever une amélioration, une prise en compte de nos réalités institutionnelles.
- Le partenariat avec les familles, la possibilité de leur offrir des espaces et des compétences professionnelles leur permettant de retrouver leurs ressources, leurs propres solutions et de reconstruire les relations familiales.

Les points de préoccupation

- Faire en sorte que ces ressources continuent d'exister.
- Porter une attention constante sur toutes les choses qui semblent à priori négligeables ou peu importantes car souvent c'est par elles que les difficultés arrivent. Notre philosophie est d'être en alerte et vigilants sur les petits signes, afin d'intervenir suffisamment tôt, rester sereins, solides et cohérents face à des adolescentes et des partenaires qui vont tester la solidité et la cohérence.

Les points qui ont demandé une attention particulière

- L'arrivée simultanée de trois adolescentes dans l'institution présentant des profils très semblables à savoir : rupture avec les adultes à tous les niveaux, projets très précaires ou pas de projets, comportements à hauts risques : longues fugues, alcoolisations massives, relations sexuelles à risque etc ...
- Nous avons été, équipe et direction, très sollicités par ces situations autant au niveau du quotidien à travers tout ce qu'elles produisaient qu'au niveau de la réflexion. Comment les accompagner ? Vers quoi ? Faut-il les protéger contre vents et marées ? De quoi ? De qui ?
- Face à l'impossibilité de travailler et de construire avec elles nous avons opté pour construire avec le réseau : famille et professionnels, des réponses qui allaient dans le sens de la responsabilisation des jeunes et qui nécessitaient un partage de la prise de risques.
- La grossesse d'une adolescente de 16 ans menée à terme. A cette occasion il nous est apparu que très peu de choses existent dans notre canton pour permettre une prise en charge adaptée aux futures mères adolescentes. Cette question mériterait d'être prise davantage en compte à Genève. Il y a des choses à réfléchir et à construire.

Rosa GONZALEZ, Directrice

Centre de préapprentissage de Chevrens

Capacité d'accueil :

12 garçons de 13 à 18 ans

Mouvement des pensionnaires 2011

Arrivées en 2011

- 3 nouveaux (1 pénal + 2 publics)
- 1 nouveau entré 2 fois à Chevrens en 2011 (public puis pénal)
- 1 ancien déjà sorti 1 fois de Chevrens en 2011 (public puis pénal)

Nombre de jeunes accueillis durant l'année 2011

10 anciens dont 1 jeune revenu à Chevrens en 2011

4 nouveaux dont 1 jeune placé 2 fois à Chevrens durant 2011

soit : 14 jeunes

- Placements pénaux : 8
- Placement civil : 1
- Placements publics : 2
- Placements publics devenus pénaux : 3

Départs en 2011

- 8 départs définitifs
- 2 départs avec retours à Chevrens

Dont :

- 1 retour dans la famille + suivi UAP
- 5 retours définitifs dans la famille
- 1 retour dans la famille + 1 nouvelle entrée à Chevrens
- 1 cycle orientation + famille + 1 nouvelle entrée à Chevrens
- 1 filière pénale
- 1 observation en milieu ouvert (La Calanque)



Durée à Chevrens des placements s'étant terminés en 2011

- 1 jeune 5 semaines en stage
- 1 jeune 7 semaines puis nouvelle entrée en septembre 2011
- 1 jeune 5 mois
- 1 jeune 7 mois puis nouvelle entrée en octobre 2011
- 1 jeune 11 mois + 1 sem.
- 1 jeune 1 an + 4 mois + 3 sem.
- 1 jeune 1 an + 5 mois
- 1 jeune 1 an + 10 mois + 1 semaine
- 1 jeune 1 an + 10 mois + 2 sem.
- 1 jeune 2 ans + 2 mois

Taux d'occupation sur 365 jours : 57,85 %

Le Centre de préapprentissage : un modèle à repenser

Créé il y a plus de 30 ans, le Centre de préapprentissage de Chevrens est un modèle qui reposait sur le principe d'internat à la semaine, les adolescents rentrant dans leur famille le week-end. En 2005, lors du passage obligé par la Confédération, des foyers éducatifs, à une prise en charge 365 par an, il est devenu un lieu de vie permanent pour la plupart des jeunes placés.

L'évolution de ce modèle dans ce nouveau cadre de prise en charge, soumis à une évolution des placements à Genève, a peu à peu rencontré des limites dans son application qui se sont traduites par un état de crise qui a contraint l'ASTURAL à repenser ce modèle.

Après avoir réalisé durant l'année 2010, une première étape de questionnement interne à l'ASTURAL, sur la pertinence actuelle du programme offert aux jeunes dans la structure et dans la perspective de redessiner le projet institutionnel, un comité de pilotage formé de membres du Comité, de la Secrétaire générale, du Directeur et d'un expert extérieur a mandaté un consultant pour l'aider dans un premier temps à revisiter le projet et dans un second temps à le faire évoluer vers un concept nouveau. Il s'en est suivi durant l'année 2011 une importante mobilisation de la part de l'équipe et de la direction pour faire un état des lieux de son fonctionnement.

Les constats

En fonction de la population orientée vers le Centre ces deux à trois dernières années, il s'avère que :

- Les jeunes qui sont placés aujourd'hui à Chevrens y arrivent avec un niveau de scolarisation qui nécessite de proposer autre chose qu'une démarche de préapprentissage. De ce fait le concept n'est plus en adéquation avec des besoins qui sont en effet, d'abord centrés sur la restauration de l'estime de soi, la prise de confiance, pour qu'ensuite puisse s'envisager un travail et une orientation quelconque vers le marché de la formation ou du travail.

- Les jeunes arrivent trop tard par rapport à leurs difficultés et restent trop peu de temps pour faire un travail de fond qui oriente vers un possible apprentissage.
- L'état psychique de certains jeunes demande un encadrement et des soins particuliers, liés souvent au traitement d'une importante consommation de produits (alcool et cannabis).
- La tranche d'âge 13-18 ans est trop large en regard de la diversité des besoins que les jeunes ont aux différents stades de cette tranche d'âges.
- L'espace de vie, tel qu'il est configuré rend de plus en plus difficile la gestion d'un si grand nombre de jeunes (16) présentant le type de problèmes rencontrés actuellement. Il n'offre plus suffisamment de sécurité et le bâtiment nécessite d'importants travaux de réfection.

Au vu de ces constats et outre la refonte du projet institutionnel, l'ASTURAL a projeté une reconstruction des bâtiments, de sorte à offrir un espace d'accueil aux jeunes et un espace de travail aux professionnels plus adaptés aux besoins constatés.

Parallèlement à ces travaux, les besoins exprimés à la Commission de l'Education spécialisée (CES), d'un renforcement de la prise en charge thérapeutique des enfants et des jeunes dans le canton, se sont traduits par une demande d'adaptation d'une structure existante. Le Centre de Chevrens a été pressenti pour développer cette adaptation. Ainsi, le projet Chevrens II a été déposé au mois de juin 2011 auprès de la direction de l'Office de la jeunesse et en octobre 2011, il a été désigné par la direction du DIP pour le développer.

Parallèlement cette évolution, une demande a été faite auprès du Secrétariat aux institutions, de limiter à 12 jeunes l'accueil à Chevrens, de sorte à ne loger qu'un jeune par chambre existante. En relation avec les constats évoqués, il devenait de plus en plus difficile, voire impossible, de loger deux jeunes par chambre.

Les faits marquants

Les six premiers mois de l'année ont été émaillés par divers évènements et passages à l'acte, parfois violents, entre les jeunes et également contre l'équipe éducative. Cette violence a amené cette dernière à suivre une formation sur « L'approche préventive de la violence ». Celle-ci a permis à l'équipe de se retrouver dans des situations violentes simulées et de comprendre ses propres réactions dans ses situations et la façon de positionner la voix et les gestes.

D'autre part, cette période de changements a engendré une dynamique de moins de placements durant une grande partie de l'année. Une séance a été organisée pour rencontrer la direction et les responsables des groupes du SPMi afin de donner des informations précises sur les modifications en cours.

Au mois de juin 2011, une figure emblématique du secteur pédagogique, M. Claude MOUCHET, a quitté Chevrens pour aller naviguer dans des eaux, pas forcément plus calmes, où des jeunes en difficultés d'apprentissage ont certainement autant besoin de ses compétences d'enseignant.

La rentrée a coïncidé avec une journée extraordinaire. Le Collectif d'Art plasticien, une association d'artistes professionnels venus

du monde entier nous a associé à son exposition nommée le TGD 9. (Tombacounda, Genève, Dakar). Après nous avoir accueillis et présenté leur exposition de la Villa Dutoit, un certain nombre d'artistes sont venus à Chevrens effectuer une journée sous la forme d'un workshop. Les jeunes ont pu à travers divers moyens d'expressions (collages, peinture, sculpture sur terre etc) créer divers objets ou tableaux. Les artistes, les jeunes et l'équipe ont également fabriqué une fresque collective (voir la couverture). Cette expérience a permis tant aux jeunes qu'aux adultes de partager un moment de création riche, mais surtout d'être ensemble dans une de relation réciproque et de partage, dans un projet commun.

La formation

En 2011, toute l'équipe des professionnels a suivi :

- A la rentrée de septembre, en deux temps, une formation sur « L'approche préventive de la violence » avec Jean-Charles WALTI.
- Dans le courant du mois d'octobre, une formation de deux jours avec Roland COENEN (psychothérapeute et formateur) sur la « Pédagogie Non Punitive ». Cette présentation à débouché sur une formation à long terme pour tous les professionnels de Chevrens pour les années 2012 et 2013.

La nouvelle orientation

Le Centre de Préapprentissage de Chevrens destiné à se développer sous la forme d'un foyer avec soutien thérapeutique intégré, veut relever le défi de maintenir la structure ouverte durant le processus de changement.

Durant l'année 2011, un important travail a été engagé au sein de l'équipe éducative et pédagogique, à savoir que le programme offert aux adolescents a été revu dans son intégralité. Le volet « scolaire » a été orienté vers un suivi plus personnalisé avec un programme adapté pour les apprentissages en fonction des besoins de chaque jeune et l'accent mis sur la construction d'une meilleure estime de soi. A cet effet, la rentrée scolaire 2011 a été décalée de trois semaines afin de permettre à l'équipe d'ajuster le programme des activités de journées.

Il a également été décidé de davantage exploiter les possibilités du site de Chevrens pour développer des activités propres à l'environnement naturel de la campagne, qui s'est concrétisé par l'engagement d'une maîtresse socioprofessionnelle agronome, dont le mandat est de développer avec les jeunes, une activité de jardinage et une production de légumes, de petits fruits et de plantons. Il est visé par ce biais, que les jeunes s'initient au travers du rapport à la terre, à une réflexion et des pratiques autour de la production biologique et du développement durable, mais qu'ils puissent également se recentrer et s'apaiser au travers de cette activité en nature.

Je voudrais terminer ce rapport annuel en remerciant, tout d'abord, le comité de l'Astural pour son soutien dans cette période de changement institutionnel et bien entendu toute l'équipe de Chevrens qui passe par des moments de doutes, de craintes mais qui, malgré cela, fait front et continue la mission à laquelle elle croit.

Patrick TAMI, directeur

Atelier abc

Les Chantiers

- Les Pommiers, au Grand-Saconnex, nous a occupé plusieurs mois durant l'année 2011. Un réseau de passerelles et de plateformes en bois, autour de deux énormes platanes. Cette réalisation des architectes Ganz&Muller fait aujourd'hui la joie des jeunes de ce quartier.
- Nous avons terminé la construction du Bateau-Lavoir, qui ouvre ses portes en avril 2012. La couverture des gradins de la Grève à Versoix à été un beau moment de charpente. Nous avons, avant l'été, posé au sommet d'une butte du quartier des Libellules un "White Cube" qui servira aux habitants comme lieu de rencontre et de création.
D'une manière générale, nous avons eu du travail régulièrement avec un bon nombre de chantiers de moyenne et petite importance.
Ceci nous a permis d'assurer du travail à tous les jeunes qui ont fréquenté l'atelier.

Les Jeunes

Une partie de l'équipe des jeunes qui à débuté l'année en janvier regroupait, par hasard, des individualités qui, mises ensemble, ont manifesté un esprit d'opposition systématique à la dynamique de travail, d'une part et un refus de progrès personnel. Mettant ainsi en péril l'avance des chantiers et mobilisant par là, des places pour d'autres jeunes qui se seraient révélés plus actifs et preneurs face à la construction de leur avenir professionnel. Après avoir travaillé, sans succès, durant des semaines avec ce groupe pour que leur attitude change, nous avons décidé de nous séparer d'eux. Leur attitude faisant régner un mauvais esprit et contaminant tout l'Atelier.

Cette situation a questionné l'équipe quant à sa manière de travailler, de se positionner face aux jeunes et sur les types de problématiques de ceux qui viennent à l'Atelier.

L'Atelier ABC, il faut le rappeler, engage les jeunes suite à un entretien de trois quart d'heure. La volonté est de porter un regard neuf sur le jeune et de travailler à partir de la réalité qui se construit à l'Atelier. Aussi, notre option est de ne pas avoir connaissance de son dossier antérieur. Nous prenons sur sa situation les informations minimales nous permettant de fonctionner en le prenant tel qu'il est.

Une supervision que nous avons initiée l'automne précédant nous a aidés durant cette période difficile.

Une quarantaine de jeunes ont travaillé à l'Atelier abc durant cette année civile.

L'Equipe

A l'heure de prendre un peu de recul sur l'année écoulée, et en levant la tête du « guidon », nous pouvons dire et affirmer que nous sommes une bonne équipe.

Elle regroupe des compétences et des qualités qui, en se complétant, donne aux jeunes une palette de personnalités auxquelles ils peuvent s'identifier et se confronter.

Elle ne craint pas, cette équipe, de se poser les questions qui peuvent "fâcher", de se questionner sans complaisance à propos de son propre fonctionnement et elle est ouverte à innover en cherchant à dynamiser la mission de l'Atelier abc.

De ceci nous voulons l'honorer.

L'équipe était étoffée d'un civiliste, architecte de son état. Un homme ayant de son métier la haute idée, que la connaissance de la matière et des chantiers est essentielle pour bien construire. Nous avons beaucoup apprécié sa présence, son intérêt pour les jeunes et son enthousiasme.

Un charpentier poursuit avec succès sa formation de maître socioprofessionnel à l'ARPIH.

Deux stagiaires de l'HETS deuxième année ont fait leur stage à l'Atelier abc. L'une en charpente, l'autre en menuiserie. Toutes deux ont réussi leur stage qui s'est terminé en janvier 2012.

Ce fut une année qui nous a questionnés, rendus humbles et réactifs.

Une très bonne année en somme.

Pascal Sottas

L'Antenne de Médiation & Prévention avec des Mineurs / AMPM

Les médiations pénales

La médiation, dont le législateur suisse a fait une priorité parmi les différents modes de résolution des conflits, est largement reconnue, tant en Europe qu'Outre-Atlantique, comme un moyen efficace d'aide à la parentalité, de responsabilisation et d'intégration des jeunes et de maintien de la paix sociale. Fort de ces principes, l'ASTURAL souhaite par le biais de son Antenne participer à développer ce mode de résolution des conflits et mettre au service de ce moyen, ses compétences et sa connaissance des jeunes, des enfants et des familles.

Depuis la création à l'automne 2010 du dispositif AMPM, les médiateurs de l'Antenne ont été amenés à traiter à la demande du Tribunal des Mineurs, 11 médiations pénales dont 7 se sont soldées par un accord entre les mineurs impliqués et les victimes, et 4 n'ont pu se conclure par un accord. Parmi ces dernières, certaines ont conduit à des échanges nourris et constructifs, mais ont dû être interrompues en raison de la nécessité de mettre en place des mesures de protection des mineurs concernés. Ce bilan est donc très positif.

Concrètement, la médiation pénale vise à favoriser la prise de conscience par les mineurs de leurs actes et de leurs conséquences sur les victimes, avec pour objectif de les responsabiliser par rapport à leurs actes et de les aider à mettre en œuvre leurs propres compétences pour proposer une réparation adéquate en accord avec les victimes. Dans la mesure où les parents des mineurs sont associés à la médiation, l'intervention des médiateurs est également axée sur la valorisation et le renforcement des compétences éducatives des parents.

Courant juillet 2011, l'équipe de médiateurs s'est adjoint une médiatrice issue du monde juridique et au bénéfice d'une formation spécifique en médiation familiale.

Les perspectives

Après cette période expérimentale consacrée aux médiations pénales, nous avons entamé fin 2011 un élargissement de ce champ d'intervention à d'autres types de médiations touchant des mineurs, afin d'intervenir tant en amont qu'en aval d'un processus judiciaire, ceci dans le but d'offrir une réponse rapide et mobilisable sur le terrain même des tensions et conflits impliquant des jeunes. Il s'agit en effet d'anticiper une judiciarisation excessive de ces problématiques et d'éviter le recours à des instances qui, telles le SPMi, le Tribunal Tutélaire et le Tribunal des Mineurs, souffrent d'une surcharge importante.

Nous observons que la pratique de la médiation, tout particulièrement en matière de conflits entre les adolescents et leurs parents, est insuffisamment développée à Genève et qu'elle reste financièrement inaccessible au plus grand nombre. En outre, les médiateurs présents sur le canton, assermentés personnellement, parfois regroupés en petites associations, restent confinés à une approche plutôt individualiste. Notre projet tend à valoriser une approche d'un collectif de médiateurs acquis aux valeurs associatives de l'ASTURAL.

Nous nous proposons ainsi d'élargir notre champ d'intervention, tant en amont qu'en aval d'un processus judiciaire, à :

- des médiations parents – adolescents, lorsque les liens intrafamiliaux sont mis à mal par des difficultés ou conflits de tous ordres (scolaires, sociaux, addictions, remaniement des liens à l'adolescence...) ou qu'il existe un risque de rupture familiale, scolaire ou sociale; nous avons déjà été sollicités à deux reprises pour ce type de médiation ;
- des médiations familiales pour des situations de divorce ou de séparation de couples avec des enfants, dans lesquelles l'enjeu sera de renforcer les compétences parentales et de préserver les intérêts fondamentaux des enfants ;
- des médiations en protection de l'enfance, afin de permettre que les mesures de protection de l'enfance ordonnées par un Tribunal civil, voire des mesures prononcées par le Tribunal des Mineurs, puissent être concrètement mises en œuvre en mobilisant la responsabilité de tous les acteurs Nous transférerons aux pratiques genevoises des investigations que nous avons faites en France et au Canada. Il s'agira de nous positionner plus spécifiquement par rapport au travail conséquent produit par un groupe du SPMi en 2010 concernant les difficultés auxquelles les assistants sociaux de ce service sont confrontés dans le mandat qui leur est confié au titre de l'article 308 al. 2 CC et dans lequel est préconisé un recours à la médiation ;
- des médiations entre jeunes et adultes ou institutions au sens large, par exemple à l'occasion d'une manifestation ou dans un contexte de conflit de voisinage, nuisances sonores, etc.

Le partenariat

En vue de développer des synergies avec des institutions qui partagent la même préoccupation, nous sommes entrés en relation avec la Fondation pour l'animation socio-culturelle (FASe) Cette Fondation met en œuvre depuis de longues années, outre une action socioculturelle auprès de l'ensemble de la population par ses différents centres de loisirs et de rencontres et autres maisons de quartier, des actions socio-éducatives destinées aux enfants et aux adolescents, voire aux jeunes adultes, exercées tant à l'intérieur de ses centres qu'à l'extérieur par l'activité des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), dans un but de prévention contre les risques d'exclusion et de rupture sociale. Sa mission implique entre autre, d'identifier et d'agir auprès des groupes et individus en difficulté ou en risque de l'être et de favoriser l'insertion de chacun. En outre, elle s'est vue confier par l'Etat le mandat spécifique d'exécuter les mesures d'assistance personnelle auprès des mineurs ordonnées par le Tribunal des Mineurs en vertu de l'art. 13 DPMIn, qui consistent, au sein d'une unité (UAP), à accompagner dans leur environnement social et familial, les mineurs ayant commis des délits.

Dans leur pratique sur le terrain, tant les TSHM que les éducateurs(trices) de l'UAP ou les professionnels des centres de quartier sont régulièrement sollicités(es) par des jeunes ou des familles dans des contextes de différends intrafamiliaux, de conflits de quartier, voire sont confrontés à des différends entre jeunes et travailleurs sociaux. Si leur fonction, qui comprend par essence des démarches de type médiatives, leur permet dans la plupart des cas de gérer et d'apaiser ces conflits, ils se retrouvent parfois en limite de moyens et ressentent la nécessité de faire appel à un service de médiation proprement dit, extérieur à la FASe, offrant une meilleure garantie du respect des principes fondamentaux de la médiation que sont l'indépendance et la neutralité.

Poursuivant les mêmes objectifs et bénéficiant de compétences très complémentaires, l'ASTURAL et la FASE ont ainsi la volonté de développer un partenariat permettant la prise en charge, dans le respect des principes déontologiques d'indépendance et de neutralité, de médiations de tous types en lien avec des enfants, des adolescents et de jeunes adultes, hors des enjeux ou logiques institutionnels ou communaux, avec un ancrage solide dans l'action éducative et des interventions connectées avec les réalités du terrain.

Alexandre Balmer, formateur à la HETS et médiateur

Eric Jost, éducateur au Foyer de Thônex et médiateur

Jean-Daniel Millet, éducateur à l'Externat Horizon et médiateur

Valérie Mentha, avocate et médiatrice



Comptes et Bilan
Rapport de l'organe de revision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2011

à l'Assemblée générale des membres de l'Association

ASTURAL, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association **ASTURAL**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Ils sont par ailleurs établis en conformité des Swiss GAAP RPC, de la loi suisse, aux statuts ainsi qu'aux dispositions légales et directives de la République et Canton de Genève.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance¹ (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 mars 2012


FIDUCIAIRE WUARIN & CHATTON S.A.
P. CIOCCO
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


J.-P. LADISA
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de profits et pertes
- tableau de financement
- tableau de variation des fonds propres
- tableau récapitulatif des immobilisations corporelles
- annexe

¹ L'entreprise de révision et l'entreprise soumise à audit assument de la même manière la responsabilité pour que l'indépendance de l'organe de révision à l'égard du client soumis à audit soit préservée. L'entreprise de révision a l'obligation d'identifier et d'évaluer les circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance (independence in appearance), et si celles-ci ne sont pas manifestement insignifiantes, de prendre les mesures de protection qui s'imposent pour supprimer ces menaces ou du moins pour les réduire à un niveau acceptable. De telles circonstances et relations ainsi que les mesures de protection prises doivent être publiées dans le rapport d'audit à l'assemblée générale.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

A C T I F	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Actifs circulants		
Caisses	25'643.66	30'701.85
Chèques postaux	137'863.93	180'602.39
Banques	68'323.39	9'621.15
Caisse Centralisée Etat Genève	1'181'300.40	1'348'876.76
Titres	-	56'293.60
Liquidités et titres	1'413'131.38	1'626'095.75
Débiteurs	343'508.15	679'666.45
./. Provision débiteurs douteux	-2'055.00	-13'417.95
Fondation Astural	6'594.55	9'485.55
Impôt anticipé à récupérer	7.35	3.00
Créances	348'055.05	675'737.05
Stocks Atelier ABC	6'800.00	5'850.00
Stocks	6'800.00	5'850.00
Subventions investissement à recevoir	-	34'609.00
Actifs transitoires	519'832.55	261'986.35
Comptes de régularisation actif	519'832.55	296'595.35
Total de l'actif circulant	2'287'818.98	2'604'278.15
Actif immobilisé		
Mobilier et machines	254'944.47	245'704.47
./. Subventions d'investissement obtenues	-7'485.65	-10'543.45
./. Fonds d'amortissement	-184'166.56	-156'797.56
Mobilier et machines, net	63'292.26	78'363.46
Véhicules	343'466.80	352'266.80
./. Subventions d'investissement obtenues	-11'746.65	-16'006.65
./. Fonds d'amortissement	-284'706.80	-288'566.80
Véhicules, net	47'013.35	47'693.35
Machines, équipement Atelier ABC	117'533.00	89'046.65
./. Fonds d'amortissement	-72'992.00	-56'955.00
Machines, équip. Atelier ABC	44'541.00	32'091.65
Informatique	15'811.20	-
./. Fonds d'amortissement	-811.20	-
Informatique, net	15'000.00	-
Immobilisations corporelles	169'846.61	158'148.46
BCGe Dépôts de garantie	10'607.60	10'591.50
Immobilisations financières	10'607.60	10'591.50
Total de l'actif immobilisé	180'454.21	168'739.96
Total de l'actif	2'468'273.19	2'773'018.11

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

P A S S I F	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF
Fonds étrangers		
Passifs transitoires	64'501.55	100'715.55
Créanciers	109'389.37	18'323.67
Total dettes à court terme	173'890.92	119'039.22
Subventions non dépensées à restituer	1'083'739.20	1'623'466.05
Perte de l'exercice 2010	-	-539'726.85
Perte de l'exercice 2011	-363'335.87	-
Total dettes à long terme	720'403.33	1'083'739.20
Fonds affecté Grellor SA	8'995.20	9'035.00
Fonds affecté "Médiation pénale"	7'389.45	2'220.00
Fonds affecté "Intégration appui scolaire"	7'970.00	4'507.00
Fonds affecté Horizon	931.45	541.45
Fonds affecté Arc en ciel	6'127.55	9'635.70
Fonds affecté Chevrens	2'000.00	2'000.00
Fonds affecté Lion's	3'314.50	5'049.75
Total Fonds affectés	36'728.15	32'988.90
Total des fonds étrangers et fonds affectés	931'022.40	1'235'767.32
Fonds propres		
Part de subvention non dépensée, solde à conserver	1'537'250.79	1'537'250.79
Total des fonds propres	1'537'250.79	1'537'250.79
Total du passif	2'468'273.19	2'773'018.11

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2011

(avec pour comparaison les chiffres de l'an précédent)

PRODUITS	Budget 2011	2011	2010
	CHF	CHF	CHF
Subventions			
- Département Instructions Publiques	9'968'006	9'975'323.80	8'576'649.90
- Division Justice et Police, Berne	738'289	743'368.00	738'289.00
- Ville de Genève	24'100	18'000.00	24'100.00
- Ville de Genève, loyer Ecole des Roches	6'370	6'402.00	6'368.00
Total des subventions	10'736'765	10'743'093.80	9'345'406.90
Pensions, prestations SPS et divers	1'105'200	1'067'252.60	2'114'708.20
Total pensions, prestations SPS et divers	1'105'200	1'067'252.60	2'114'708.20
Dons, parrainages, manifestations et divers	65'000	106'389.83	86'881.10
Prestations en nature	32'935	32'975.00	32'525.00
Recettes menuiserie (Atelier ABC)	337'100	334'040.56	386'468.70
Refacturation salariales et ch.sociales	40'000	40'455.60	40'394.80
Autres recettes	475'035	513'860.99	546'269.60
Contributions SPS exercice précédent	-	61'313.00	31'635.50
Charges exercices précédents	-	-4'538.40	0.00
Total recettes/(charges) exercice antérieur	-	56'774.60	31'635.50
Produits d'exploitation	12'317'000	12'380'981.99	12'038'020.20
CHARGES			
Salaires bruts	8'901'500	9'117'284.30	8'871'267.70
./. Remboursements salaires - indemn.d'assurances	-30'000	-330'719.75	-234'887.95
Charges sociales	1'772'300	1'751'867.80	1'737'658.00
Autres frais du personnel	263'955	264'535.85	257'029.45
Assurances Jeunes + RC	2'930	2'780.05	2'780.05
Matériel scolaire/pédagogique	34'200	27'478.62	30'271.22
Matériel et diverses activités	163'250	129'347.55	82'642.65
Alimentation	296'965	237'589.50	252'723.25
Frais généraux des locaux	797'140	729'543.23	747'780.88
Frais véhicules	70'650	61'115.09	61'772.20
Frais de transport	131'600	130'370.05	131'781.20
Frais administratifs et de bureau	174'240	214'776.92	166'433.22
Cotisations Agoer	10'800	10'773.75	10'871.60
Pertes sur débiteurs	-	13'517.95	10'254.05
Variation provision pour débiteurs douteux	-	-11'362.95	-4'588.05
Amortissements	44'835	47'120.20	38'530.64
Charges menuiserie (Atelier ABC)	337'100	334'945.72	403'035.32
Parrainages accordés	15'000	10'000.00	10'000.00
Frais généraux d'exploitation	12'986'465	12'740'963.88	12'575'355.43
Résultat d'exploitation	-669'465	-359'981.89	-537'335.23

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2011 - Suite
(avec pour comparaison les chiffres de l'an précédent)

	Budget 2011	2011	2010
	CHF	CHF	CHF
Intérêts bancaires, intérêts des titres et placements	500	227.05	233.21
Produits financiers	500	227.05	233.21
Frais bancaires	2'000	3'581.03	2'653.33
Charges financières	2'000	3'581.03	2'653.33
Résultat financier, net	-1'500	-3'353.98	-2'420.12
Résultat intermédiaire	-670'965	-363'335.87	-539'755.35
Attribution	-	10'252.20	12'492.70
Utilisation	-	-10'252.20	-12'464.20
Résultat sur fonds affectés	-	-	28.50
Résultat annuel	-670'965	-363'335.87	-539'726.85

Remerciements

L'Astural c'est : 13,33 postes administration et directions
44,80 postes éducateurs
14,75 postes thérapeutes
2,40 postes enseignants et maîtres socioprofessionnels
5,48 postes entretien

80,76 postes

1,52 postes hors dotation pour chauffeurs accompagnants
une quinzaine de places pour les étudiants et stagiaires en formation pratique tout au long de l'année

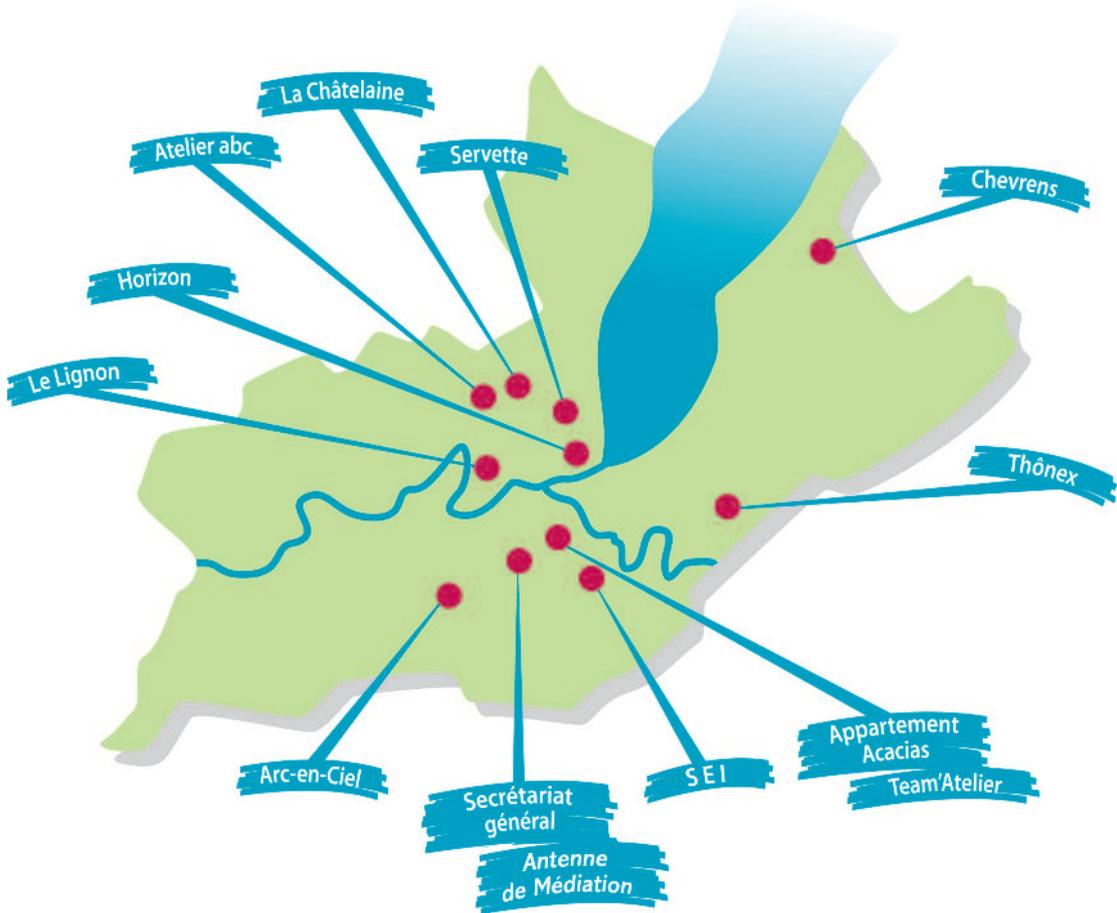
Nos remerciements vont aux Autorités fédérales et cantonales qui nous soutiennent dans notre action, particulièrement l'Office fédéral des Assurances sociales, l'Assurance invalidité, l'Office fédéral de Justice, le Département de l'Instruction publique, le Département de la Solidarité et de l'Emploi, la Ville de Genève, ainsi que la Fondation Charles CURTET. Ils vont également à toutes les personnes morales, entreprises privées, personnes physiques, qui d'une manière ou d'une autre ont manifesté concrètement leur attachement et leur soutien à l'ASTURAL, et parmi elles : Mesdames et Messieurs G. AGU, A. BALMER, M. GENOUD, A. LOEFFLER, B. MERMOD, J. MORAND.

Nous n'oublions pas non plus les donatrices et donateurs anonymes qui nous font l'amitié de contribuer à l'action que nous menons auprès des enfants et des adolescents. Quel que soit le montant versé, nous exprimons notre reconnaissance pour le message de soutien que leur générosité nous témoigne.

Ces dons s'expriment également à travers l'attention que portent beaucoup de personnes et d'entreprises à notre action annuelle « La Rose de l'Astural », action qui nous a permis en 2011 de soutenir 35 demandes, principalement transmises par les assistants sociaux du SPMI, afin d'apporter une aide pour des camps, des séjours dans la famille d'origine, des activités sportives et artistiques, pour les enfants accompagnés par ce service.

Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur fidélité.

Plan de situation des sites



Comité d'ASTURAL en 2012

Président	Monsieur Pierre ROEHRICH
Membres	Madame Gabriella BARDIN ARIGONI Monsieur Jean-Luc BARRO Monsieur François BUENSOD Monsieur Claude FERNEX Monsieur Christian GIROD Madame Brigitte SCHNEIDER BIDAUX Monsieur Antonio SORAGNI Madame Françoise TSCHOPP, Vice-présidente Monsieur Paul WEBER, Trésorier
Fiduciaire	WUARIN & CHATTON SA Experts-Comptables Associés
Réalisation	Madame Vanessa MARTIC
Impression	ATAR SA Mai 2012 – 500 ex. sur papier recyclé « Balance Pure »



PORT: TENERRAS SUR



Route de la Chapelle 22
1212 Grand-Lancy
Tél. 022 343 87 00 - Fax 022 300 27 23
sec.gen@astural.ch
www.astural.ch
IBAN : CH67 0078 8000 C174 0086 6
CCP : 12-4951-8


actions éducatives et pédago-thérapeutiques

